



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

N° 182- 1^{er} septembre 2011

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail.

SOMMAIRE

- 1 - Le viol est un crime ! A quand une justice féministe ?! - Page 2
 - 2 - Le 3 septembre, exigeons un plan d'urgence pour le logement : Appel du Collectif «Urgence, un toit!» - Page 2
 - 3 - Le modèle des Bluets, hôpital pionnier, menacé par la pression budgétaire - Page 3
 - 4 - Un réseau de femmes lutte pour une véritable économie verte - Page 4
 - 5 - La place des femmes dans les révolutions arabes - Source : Vocalia de Dones de l'Associació de Veïns - Page 6
 - 6 - Affaire DSK : à quand le réveil de la gauche et du mouvement féministe ? - Jacqueline Penit-Soria et Claudine Blasco, membres de la commission genre et mondialisation d'Attac - Publié le 25 août 2011 par Égalité - Page 8
 - 7 - Solidarité avec Nafitassou Diallo - Non à la justice patriarcale ! - Collectif Droits des Femmes 20^{ème} - Page
 - 8 - DSK - Pas de justice, pas de paix ! - Sandrine Goldschmidt, journaliste et militante féministe - Muriel Salmona, psychiatre, présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie - Page 10
 - 9 - Affaire DSK - Quand une femme est agressée, le doute n'est pas permis - Autopsie d'une décision judiciaire - Annie Ferrand - Page 11
 - 10 - M. Strauss-Kahn, que s'est-il passé dans la suite 2806 ? - Par Jade Lindgaard - Source : site Mediapart - Page 18
 - 11 - Pas de procès dans l'affaire DSK-Diallo: mauvaise nouvelle ! - Marie-George Buffet - Députée, ancienne Ministre - 23 août 2011 - Page 20
 - 12 - Proposition de résolution réaffirmant la position abolitionniste de la France en matière de prostitution - Page 20
 - 13 - Congrès international Mondes des femmes 2011 Compte-rendu des échanges sur l'abolition de la prostitution - Source Site Sisyphe - Page 24
 - 14 - Scandale sexuel à la RATP : un système bien rodé qui durerait depuis des années - Page 30
 - 15 - Exposition : On ne naît pas femme, on le devient...
 - 16 - Radio Libertaire - Page 31
 - 17 - Livre : Femmes de l'immigration dans le travail - Odile MERCKLING - Page 31
 - 18 - Livre : Un trousseau de domestique - Christine Delphy - Page 31
-

MOBILISATION

1 - Le viol est un crime ! A quand une justice féministe ?!

Réunion publique - DÉBAT

18h - lundi 5 septembre

Salle Eugène Pottier

Bourse du travail - 3 rue du Château d'Eau

Métro République

Suite à la décision du procureur Vance d'abandonner les charges qui pesaient contre Dominique Strauss Kahn, nous sommes révoltées.

Encore une fois, un homme accusé de viol a été blanchi. Encore une fois, une victime de viol a été rejetée dans le silence, la culpabilité, l'humiliation et l'insulte publique. Alors que des traces de violence ont été légalement enregistrées, la soi-disante non-crédibilité de Nafissatou Diallo est avancée pour lui refuser son droit à un procès équitable. En France, on prétend maintenant que Strauss Kahn est innocent !

C'est un énième affront fait aux femmes. On savait que la justice ne nous protégeait pas des violences masculines, ou si peu, voilà cette vérité étalée publiquement !

C'est le moment de se rassembler et d'affirmer notre dégoût de cette "justice" patriarcale.

Nous, femmes, affirmons que nous avons le droit à la justice, et que toute violence commise à notre égard doit être punie ! Nous ne tolérerons pas cette intimidation à l'égard de toutes les femmes que représente cet abandon des charges !

La Marche Mondiale des Femmes France vous invite, individu-es et associations partageant notre sentiment de révolte et d'injustice, à venir en parler le 5 septembre, à analyser la situation, et à prévoir ensemble une réplique à la hauteur des enjeux.

Contact pour la MMF : Clara : 06 28 06 05 83 ; marchfem@rezisti.org

2 - Le 3 septembre, exigeons un plan d'urgence pour le logement : Appel du Collectif «Urgence, un toit! »

Manifestation le 3 septembre

Rassemblement 14 heures - Square Boucicault

En pleine période estivale, le Gouvernement a décidé de mettre en place une réduction de 30 % du budget dédié à l'hébergement d'urgence, et ce en continuant de restreindre l'accès aux logements. Cette réduction conduit à la rue des milliers de personnes supplémentaires, dont de nombreuses familles. Dans le même temps, l'État réduit de 10 à 25 % les budgets des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). Ce désengagement entraîne la fermeture de CHRS et en prive d'autres des moyens d'accompagner les personnes hébergées vers la réinsertion.

Déjà, aujourd'hui, près de 700 000 personnes sont sans domicile personnel dont plus de 100 000 personnes à la rue. Aux sans abris de longue date s'ajoute un nombre croissant de travailleurs pauvres. Or, la rue, c'est le bannissement social et une condamnation à une mort lente en moyenne à l'âge de 45 ans, comme le démontrent de multiples rapports.

Le Gouvernement, contrairement à ses obligations, refuse d'appliquer les lois sur l'accueil inconditionnel de toute personne sans abri et sur le relogement de toute famille reconnue prioritaire

en vertu de la loi DALO. Il refuse d'appliquer les autres dispositions qui permettraient de répondre aux urgences, notamment la mobilisation des locaux et logements vacants dans le contexte actuel de grave crise du logement, de cherté des loyers, et de spéculation immobilière.

Depuis le début de l'été, des salariés de l'urgence sociale, révoltés par l'impossibilité d'assurer leur mission, se sont mis en grève à deux reprises. Les familles sans abri, expulsées, ou prioritaires DALOs, ont installé des campements à Paris et en région parisienne cet été. Malgré la répression policière, l'indifférence, le cynisme et le double langage du Gouvernement, la détermination des laissés pour compte du droit au logement reste entière, et l'indignation des salariéEs de l'urgence sociale, du secteur social, de ceux et celles solidaires et des associations et organisations engagées, reste intacte. La promesse du Chef de l'État de ne plus laisser une seule personne à la rue est restée lettre morte. Pire, l'État ignore délibérément les lois protégeant les plus vulnérables, piétine et démantèle le travail social et ses missions d'intérêt général.

Nous, organisations solidaires et signataires, mal-logés et sans abri laissés pour compte, simples citoyens exaspérés par la duplicité des discours gouvernementaux, appelons à nous mobiliser, pour exiger :

- La mise en oeuvre du droit à un accueil inconditionnel de toute personne sans abri, le déblocage des moyens budgétaires suffisant pour atteindre cet objectif, comprenant l'accueil, l'hébergement, si besoin l'accompagnement (notamment pour l'urgence et les CHR), en attendant le relogement ;
- Le respect de la loi DALO avec le relogement dans les délais de tout les mal-logés et les sans logis reconnus prioritaires ;
- L'application de la loi SRU (et son obligation de création de 20 % de logements sociaux dans chaque commune) ;
- La mobilisation/réquision de plusieurs milliers de logements et locaux vacants appartenant à de grands propriétaires publics et privés ;
- Un moratoire sur les expulsions locatives ;
- L'ouverture de négociations pour le relogement de toutes les personnes et familles en lutte installées dans différents campements en ile de France,

Nous appelons à la mobilisation la plus large possible partout en France le 3 septembre pour que le gouvernement réponde à ces exigences

Les premiers Signataires : Droit Au Logement, Collectif Des Sans Logis, Coordination nationale de l'urgence sociale, Mouvement solidaire des salariés du SamuSocial de Paris, Bagagérue, Ligue des Droits de l'Homme, SUD Santé-sociaux, Union syndicale Solidaires, Union Syndicale de la Psychiatrie, SNUclias - FSU, réelengement 95, CGT, Marche Mondiale des Femmes France...

3 - Le modèle des Bluets, hôpital pionnier, menacé par la pression budgétaire

**Manifestation nationale de soutien
le 24 septembre à 11h aux Lilas**

La réputation des Bluets n'est plus à faire. Les femmes se bousculent pour venir accoucher dans cette maternité de l'Est parisien où les places se réservent plus de huit mois à l'avance. Elles viennent chercher auprès des équipes héritières de la méthode d'accouchement sans douleur (ASD) - mise au point en 1951 dans les anciens locaux de la rue Jean-Pierre Timbaud (Paris 11e) - un accompagnement plus humain, moins médicalisé, et, pour certaines, des plus naturels. Les soignants ont ici leurs principes. L'allaitement maternel est une priorité, le respect du rythme du nouveau-né, aussi. Cette

Charte, défendue par l'ensemble du personnel, a permis à la maternité de recevoir le label " Ami des bébés ", créé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Unicef. Elle est la seule en Ile-de-France, et du coup l'affiche fièrement dans le hall. Défendre cette philosophie de soins est l'une des priorités de Michel Carré, le directeur de l'établissement, lorsqu'il présente son budget annuel à l'agence régionale de santé (ARS). Mais, visiblement, garder l'âme des Bluets devient un exercice de plus en plus ardu face à des exigences budgétaires toujours plus strictes. Pour combler le déficit de 4 millions d'euros que l'hôpital affichait en 2007 - l'année de l'emménagement dans les nouveaux locaux (Paris 12e) - et le ramener à 470 000 euros (prévision 2011), le directeur explique avoir " augmenté l'activité de 43 %, tout en réduisant les charges ". Le nombre d'accouchements est passé de 1 970 en 2006 à 2 800 en 2010. M. Carré regrette que cette équation financière se fasse " aux dépens de la qualité de l'accompagnement des patientes ", mais il n'avait pas le choix. Il pensait en avoir terminé. Rien n'est moins sûr. L'ARS a accepté le dernier budget prévisionnel de l'établissement - avec une nouvelle augmentation de l'activité - mais refusé le plan de financement pluriannuel. " Ils jugent notre capacité d'endettement insatisfaisante. Nous allons renégocier la dette, poursuit M. Carré, mais il n'est pas question, alors que l'activité va encore croître, de ne pas remplacer les départs à la retraite des administratifs et des ouvriers techniques comme ils nous le demandent. " " L'humain prend du temps " Le personnel, " qui fait des efforts depuis quatre ans, n'en voit pas le bout ", explique-t-il. " Les patientes s'en rendent compte, déplore Claude Egullion, médecin coordinateur. On n'a plus le temps de s'asseoir sur le bord du lit, alors qu'elles en auraient besoin. " Gynécologue-obstétricienne, elle regrette que " l'ARS ne prenne pas en considération (leurs) pratiques. L'humain, cela prend du temps, et cela ne se quantifie pas ". La durée de séjour des mères après l'accouchement est l'un des points de crispation récurrents entre l'Agence et l'équipe des Bluets, laquelle " refuse de rentrer dans un mode standard où il faut baisser toujours plus le temps passé à la maternité ". En moyenne, les Françaises rentrent chez elles trois ou quatre jours après la naissance. Aux Bluets, il n'est pas rare de garder les mères une ou deux journées de plus. " Une journée, cela fait la différence, surtout pour les premières grossesses, insiste le docteur Egullion. Certaines femmes sont prêtes à sortir plus tôt, mais on veut pouvoir garder celles qui ne se sentent pas à l'aise, qui angoissent. Et pour l'allaitement, ajoute-t-elle, le troisième jour est le plus mauvais pour les sorties. C'est le moment de la montée de lait et du baby-blues. " L'ARS entend, mais n'en démord pas. " On a plutôt envie d'accompagner les Bluets dans ce programme d'allaitement, mais aujourd'hui, la tarification à l'activité - dégressive à partir du quatrième jour - ne permet pas de garder les mamans, il faut donc s'adapter ", répond Andrée Barreteau, directrice de l'offre de soins et médico-sociale de l'ARS Ile-de-France. Elle propose aux Bluets de " créer un réseau d'infirmières et de sage-femmes pour assurer le suivi de l'allaitement à domicile ". Et prévient : " A force de ne pas vouloir évoluer, ce sont les banques qui vont finir par bloquer. Quand elles voient que la production des soins n'assure pas l'auto-financement, et que l'Etat peut se désengager, elles ne prêtent plus. " E. Ca

Consulter pour toute information : www.collectifmaternitedeslilas.com

Signature de la Pétition : <http://www.petitionduweb.com//voirpetition.php?petition=9366&p=0>

INTERNATIONAL

4 - Un réseau de femmes lutte pour une véritable économie verte

Des femmes sud-asiatiques qui travaillent dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la subsistance et de l'environnement se sont réunies à Dhaka, au Bangladesh, les 2 et 3 juillet 2011, à l'occasion de la Troisième Conférence annuelle du SWAN (South Asia Women's Network, Réseau des

femmes sud-asiatiques) dont le thème était « Les femmes sud-asiatiques et l'économie verte ». Dans sa déclaration finale, la conférence conclut que le nouveau concept d'économie verte devrait concerner « un système économique qui assure la justice sociale et l'équité, qui protège l'équilibre écologique et qui aboutisse à l'autosuffisance économique. Cette économie verte devrait remplacer l'ordre économique actuel, basé sur l'inégalité, la destruction de l'environnement et la cupidité, lequel a maintenu dans la pauvreté près de la moitié de la population du monde et a mis la planète au bord de la catastrophe environnementale par suite du changement climatique. Les principes de base de l'économie verte doivent être l'atténuation de la pauvreté, la durabilité environnementale par le maintien de la diversité biologique, et le bien-être de toutes les personnes. L'Asie du Sud est une des régions les plus riches en diversité bio-culturelle, mais cette diversité est menacée par la monoculture imposée par la Révolution verte et par la manipulation génétique. On force nos populations à adopter ces technologies non durables et défectueuses qui les poussent à s'endetter et à s'enfoncer davantage dans la misère. Notre riche diversité et nos savoirs sont piratés et brevetés, dépossédant ainsi nos gens des bénéfices de leur patrimoine et de leurs ressources. Lorsque les crises environnementales nous obligent à migrer vers les villes, nous nous retrouvons sans moyens d'existence, faute d'accès à l'espace urbain, aux matériaux et aux nouvelles formes de gestion urbaine. Nos corps sont marqués par les produits toxiques dérivés de la surconsommation des autres. Le droit au développement durable devrait être inaliénable. Ceci est vital pour l'autonomie des femmes et pour préserver notre planète pour les générations futures ». Dans la déclaration de Dhaka, les femmes affirment : « Nos économies locales ont toujours été en harmonie avec la nature. Nous avons utilisé les ressources avec prudence, et nous les avons partagées de manière équitable. SWAN est d'avis que les agriculteurs et les artisans du monde entier ont toujours agi en tandem avec les saisons et en harmonie avec la nature. Une femme artisan possède la sagesse de générations qui n'ont pas pillé la planète pour gagner de l'argent. Elle est profondément convaincue qu'il faut bien s'occuper du monde naturel pour gagner sa vie de façon durable. Les seules matières premières nécessaires pour donner du travail à des millions de personnes sont un environnement vert et florissant, des forêts riches, des pâturages naturels, de l'eau claire et des coteaux non ravagés. La dignité et la créativité du travail manuel contribuent grandement à l'existence d'économies rurales solides. Ce travail des femmes de toute la région sud-asiatique doit être reconnu par ceux qui souhaitent bâtir un monde inclusif, réellement intégré et écologiquement équilibré. Aujourd'hui, ceux qui ont provoqué la crise écologique parlent de l'économie verte. Pour eux, cette économie consiste à s'approprier les ressources qui restent sur la planète pour gagner de l'argent : les semences, la diversité biologique, la terre, l'eau, mais aussi nos savoirs et les services environnementaux que nous fournissons. Pour nous, la privatisation et la marchandisation de la nature, de ses espèces, de ses écosystèmes et des services que rendent ces derniers ne peuvent pas faire partie d'une économie verte, car une telle approche ne tient pas compte de nos traditions. Les ressources de la Terre sont là pour le bien-être de tous, et non pour le bénéfice de quelques-uns. Le partage équitable de nos ressources vitales et leur utilisation durable pour la subsistance et la satisfaction des besoins essentiels sont au cœur de notre idée d'une économie verte. Notre riche connaissance de la diversité biologique, notre agriculture écologiquement durable et nos techniques artisanales se passent de combustibles fossiles et de produits toxiques. Elles créent des sources de revenus dignes et fécondes, qui sont à la base de l'atténuation de la pauvreté. Nous sommes décidées à renforcer ces traditions génératrices de vie. Il est d'une importance vitale de divulguer ces questions, par les médias et par un processus éducatif à l'intention des jeunes et des enfants. Pour que tous les segments de la société puissent faire des choix en connaissance de cause, il est essentiel qu'ils aient des informations sur l'économie verte et sur l'importance de ses divers effets. Connaissant la

versatilité des médias, SWAN recommande de se servir des nouveaux moyens de communication, comme les réseaux sociaux, pour assister et soutenir les femmes du Sud de l'Asie dans leur lutte pour faire en sorte que l'économie verte vise au développement durable. Nos économies vertes sont diverses et décentralisées ; ainsi, elles sont la voie pour atteindre l'autonomie pour tous. Les femmes étant les dépositaires des connaissances, elles fournissent la base culturelle nécessaire à la création et à la mise en oeuvre d'économies qui augmentent le bien-être et le bonheur, la joie et la beauté, la durabilité et l'équité. C'est à partir de notre région sud-asiatique que la notion de « bonheur intérieur brut » s'est répandue dans le monde entier. Nous approfondirons ce concept pour en faire la base de l'économie verte. » En ce moment où la question de l'économie verte gagne du terrain dans les forums régionaux et multilatéraux, il est indispensable d'en défendre le sens véritable ; pour cela, la voix de ces femmes doit se faire entendre clair et fort.

Article fondé sur la Déclaration de Dhaka : Position de SWAN (South Asia Women's Network) sur une économie verte naissante. Envoyé par Vandana Shiva.

5 - La place des femmes dans les révolutions arabes - Source : Vocialia de Dones de l'Associació de Veins

La réussite des processus révolutionnaires dans les pays arabes dépend en partie de la place des femmes dans ces révolutions, victimes au moins autant que les hommes de la répression policière, participant activement aux mobilisations et aux grèves. Les espoirs soulevés par les processus révolutionnaires en cours dans différents pays arabes sont immenses. Des peuples longtemps soumis à des dictatures policières décident de prendre leur vie en main et mènent aujourd'hui des luttes acharnées pour s'émanciper. Mais ces processus ne pourront pas aboutir, c'est-à-dire que leur visée émancipatrice ne sera pas atteinte, si les femmes, la moitié de la société, demeurent sous l'oppression patriarcale. La place des femmes est donc un indicateur des espoirs que l'on peut avoir dans ces processus. > Depuis les germes des révolutions en cours, soit depuis les différentes vagues de révoltes qui ont soulevé l'Égypte en 2007-2008, les bassins miniers marocain et tunisien en 2008, les femmes ont apporté leur pierre à ces édifices révolutionnaires. >> Ainsi, en Égypte, elles ont été les initiatrices des mouvements de grève dans les usines de textile à Mahalla fin 2007 et début 2008, s'inscrivant dans un contexte de mobilisations sociales fortes dans plusieurs secteurs : cimenteries, élevages de volailles, secteur minier, transports publics, santé, et surtout industrie textile. Les grèves étaient bien sûr illégales. Mais refusant les baisses de salaires et la suppression des primes de fin d'année, les ouvriers commençaient à se rassembler régulièrement sur la place centrale de la ville pour protester. Mais la production s'arrêta totalement quand les 3 000 ouvrières quittèrent leur poste et allèrent rejoindre leurs collègues hommes aux cris de : « Où sont les hommes ? Voici les femmes ! » C'est ainsi qu'elles entraînaient les hommes dans la grève, les manifestations, les occupations, jusqu'à avoir gain de cause. >> De même, en Tunisie en 2008, durant la révolte du bassin minier, les femmes ont organisé des marches, des sit-in et des rassemblements, pour dénoncer la répression policière. > Et depuis le début des processus révolutionnaires, des femmes ont occupé leur lieu de travail, mené des grèves, des manifestations, des sit-in, pour défendre leurs droits en tant que travailleuses. C'était encore le cas à Mahalla et dans d'autres villes d'Égypte, c'était aussi le cas notamment dans les secteurs du textile et de la grande distribution en Tunisie. À Bahreïn, des femmes ont participé à l'occupation de la place de la Perle, dans la capitale du royaume, pour réclamer le changement. Zainab Al-Khawaja, qui a entamé une grève de la faim après les violences subies par son père, son mari et son beau-frère et leur arrestation, est devenue une des leaders des protestations bahreïniennes. > Et lorsque le président yéménite a osé dénoncer la mixité illégale dans les manifestations, des manifestantes ont

porté plainte contre lui pour diffamation et n'ont évidemment pas déserté les rues. >> Égales... dans la répression > Mais malgré leur détermination, les femmes qui se sont mobilisées depuis plusieurs mois ont aussi payé au prix fort leur aspiration à la liberté et à la dignité. Ainsi, en Égypte, l'armée s'est livrée à des examens de virginité sur les manifestantes arrêtées. De nombreux viols ont été enregistrés, dont celui d'une journaliste sud-africaine. À Tripoli, Iman al-Obeidi a révélé avoir été violée par une quinzaine de militants pro-Kadhafi. Au Yémen, une femme a été détenue pendant 48 heures pour avoir osé conduire seule la nuit. Et partout dans les pays de la région, manifestation a rimé avec agressions des manifestantes et atteintes à leur dignité. En janvier 2011 en Tunisie, plusieurs femmes ont été violées - notamment à Kasserine - par des policiers et des miliciens du RCD. En mars 2011, les blogueuses tunisiennes dénonçaient le déchaînement de violence contre des manifestantes pacifiques dans les termes suivants : « On voulait la parité pour les élections. Finalement, on ne l'a réellement obtenue que dans la violence policière à notre égard ! » >> Les organisations féministes se sont rapidement saisies de toutes ces questions, enquêtant sur les viols et violences de toutes sortes faites aux femmes. Et elles sont seules à assurer ces enquêtes. En Tunisie, aucune enquête officielle n'a été ouverte concernant les viols dénoncés par les populations de plusieurs villes. L'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD) se retrouve seule à sillonner le pays depuis plusieurs mois pour recueillir les témoignages des femmes victimes de violence et de leurs proches et pour les accompagner dans leurs démarches juridiques. >> Mais les organisations féministes doivent aujourd'hui se battre sur d'autres terrains aussi : en Tunisie encore, où le statut des femmes est le plus avancé de tous les pays arabes, il faut lutter pour préserver les droits garantis par le code du statut personnel. Certains partis de gauche affichent leur attachement à ce code et ont réussi, avec les associations féministes et des droits de l'homme, à faire voter par la haute instance un article de la loi électorale imposant la parité dans les listes électorales. Mais les manques criants dans ce même code sont aussi dénoncés. Car si les femmes tunisiennes ont obtenu depuis 1956 l'interdiction de la polygamie, le droit au divorce, le droit de vote, et en 1961, le droit à l'avortement, bien avant plusieurs pays européens, la séparation entre la religion et la politique n'est toujours pas acquise, l'inégalité dans l'héritage persiste, la transmission de la nationalité est toujours soumise à l'accord du père, et le non-remboursement de la contraception et des actes d'IVG rend ces droits réservés en pratique aux classes privilégiées. Sans parler des discriminations à l'embauche, l'inégalité des salaires, ni du harcèlement croissant qu'elles subissent dans les sphères publique et privée. >> Des manifestations et campagnes pour les droits des femmes, pour l'égalité femmes-hommes, contre toute remise en question des droits des femmes tunisiennes sont ainsi régulièrement organisées mais ne mobilisent pas au-delà des milieux militants classiques. Car si l'auto-organisation est faible dans le mouvement ouvrier, elle est quasi inexistante dans le mouvement féministe. >> Dans les autres pays arabes, le combat pour l'émancipation part de beaucoup plus loin. Ainsi en Algérie, les femmes sont légalement des mineures à vie, passant de l'autorité du père à celle du mari. Et les violences qu'elles subissent ne trouvent pas de réaction réelle de la part des autorités. Les viols collectifs et actes de torture ont été subis par les femmes de la ville de Hassi Messaoud il y a dix ans, auxquels l'imam de la ville avait appelé, pour l'unique raison que ces femmes étaient indépendantes, vivaient de leur travail salarié et n'avaient pas besoin d'hommes pour les entretenir. Ces actes ont été ignorés par le gouvernement et les victimes n'ont toujours pas obtenu de réparations. La plupart des coupables sont toujours en liberté et l'imam en question a même eu une promotion. Ce sont les victimes qui vivent encore dans la honte ! >> En Égypte, c'est la question de l'excision qui semble être la plus urgente, puisque la quasi-totalité des petites filles subit cette mutilation génitale, malgré l'existence d'une loi l'interdisant. Sur le harcèlement sexuel, une enquête menée en 2008 révèle que 83 % des Égyptiennes et 98 % des

femmes étrangères en sont victimes. 63 % des hommes reconnaissent en être coupables ! Et dans plusieurs pays, comme le Yémen, les petites filles peuvent être mariées dès l'âge de 9 ans, malgré l'existence d'une loi fixant l'âge minimum de mariage à 17 ans. >> Indispensables à la réussite du mouvement > L'atmosphère révolutionnaire favorise habituellement l'irruption des femmes sur le terrain politique, à la fois parce qu'elles ont beaucoup à gagner à une remise en cause des rapports de domination existants, mais également pour une raison très pragmatique : les classes exploitées ressentent le besoin d'unir toutes les forces disponibles pour bouleverser la société. Malheureusement, cette situation connaît souvent une fin assez brutale dès que les rapports sociaux se stabilisent de nouveau. Alors, les femmes sont souvent parmi les premières à subir les effets de la contre-révolution. L'exemple de la contre-révolution stalinienne en Russie est édifiant à cet égard. Pour l'instant, dans les pays arabes en lutte, les rapports de domination demeurent globalement les mêmes. En plus, quelles que soient les lois, dans les institutions et les sphères de décision, les femmes sont extrêmement peu présentes voire totalement absentes. Par exemple, seules trois femmes participent au gouvernement provisoire tunisien, avec des ministères qui les maintiennent dans leur rôle traditionnel : ministère de la Famille, de la Santé et un secrétariat d'État. En Égypte, les femmes ont été totalement exclues de la commission de modification de la Constitution, commission présidée par un membre des Frères musulmans. Mais y compris dans la direction du mouvement ouvrier (syndicats, partis politiques, etc.), les femmes sont très peu présentes. >> De plus, on ne voit pas encore émerger à la base un mouvement autonome autour de ces questions spécifiques. L'émancipation des femmes n'est pas un mot d'ordre visible parmi les revendications des révolutionnaires. Et partout où les femmes se mobilisent, le discours est le même : « nous avons les mêmes revendications que les hommes ». Ce qui est légitime dans un moment où toutes luttent contre des dictatures ou leurs restes. > Cela laisse finalement peu de place à l'émergence d'un mouvement autonome de femmes sur des revendications spécifiques. Et les mouvements féministes ne sont pas encore ancrés dans les couches populaires. C'est une élite intellectuelle, souvent petite bourgeoise, qui s'organise et lutte contre l'oppression spécifique des femmes. Si ce clivage de classe n'a rien de spécifique à la région arabe, le défi pour ces organisations est de se joindre aux classes populaires et participer avec elles à la construction de ce mouvement autonome. >> L'avenir de chacun des processus révolutionnaires dans les pays arabes dépendra sans doute en partie de la place que prendront ces mouvements de femmes. Dans les pays où celles-ci ne travaillent pas ou peu dans la sphère marchande et restent confinées dans la sphère familiale, la lutte pour l'émancipation sera beaucoup plus compliquée, car les pouvoirs qui émergeront des processus révolutionnaires en cours pourraient rapidement les ramener à leur rôle habituel, celui de femmes au foyer. En revanche, dans les pays où les femmes, par leur travail salarié, ont une certaine indépendance et ne participent pas seulement aux luttes en tant que mères ou épouses, mais aussi en tant que travailleuses, leur place dans le mouvement ouvrier et donc dans le processus révolutionnaire est plus importante. Et malgré les tentatives de récupération de la part d'organisations réactionnaires, elles ne se feront pas aussi facilement confisquer leur révolution. C'est donc dans ces pays, à la condition que s'enracine dans les couches populaires un véritable mouvement autonome des femmes posant les problèmes des rapports de domination patriarcale et de revendications propres, que le combat pour l'émancipation pourra avancer dans les prochains mois. Wafa Guiga >

AUTRES TEXTES

6 - Affaire DSK : à quand le réveil de la gauche et du mouvement féministe ? - Jacqueline

Penit-Soria et Claudine Blasco, membres de la commission genre et mondialisation d'Attac - Publié le 25 août 2011 par Égalité

Abandon des charges pour DSK : annoncée depuis des mois par la presse c'est une décision peu surprenante. Mais pour autant, DSK est loin d'être blanchi par cette décision de justice. Le procureur Cyrus Vance n'a pas eu l'envergure d'aller jusqu'au procès, qu'il risquait de perdre. Carrière politique oblige, il lui faut au plus vite enterrer cette affaire ! Nous sommes en présence d'un déni de justice. La vérité n'a été dite ni pour le présumé innocent ni pour la présumée victime.

Le mercredi 23 août, dans les médias, le soulagement et l'assurance des responsables du PS étaient à la mesure de la panique qui les avait envahis au lendemain de l'acte sexuel « déplacé » de DSK au Sofitel.

Depuis trois mois, pas un seul responsable du PS n'a osé critiquer DSK. Seule, Yvette Roudy a eu le courage de dénoncer dans Le Monde du 29 juin ce « scandale DSK » et de l'analyser pour ce qu'il est : pas seulement une affaire de mœurs, c'est aussi une affaire politique.

Allons-nous revenir au temps où le viol n'était pas un crime ? Les femmes violées vont-elles être à nouveau considérées à priori comme coupables ? Allons-nous assister à un « backlash » si la parole des femmes violées devenait plus suspecte encore qu'avant l'affaire ?

DSK va rentrer en France et se « reconstruire »... Le pire est à craindre pour nous, les féministes, si nous n'allons pas jusqu'au bout de l'analyse. Il nous faut montrer qu'un tel déni de justice n'a été possible que parce que DSK est l'un des représentants les plus marquants de ce haut personnel politique qui fait partie de l'oligarchie, qu'elle soit de droite ou de gauche. Dans cette affaire, il s'agit d'abord de rapports au pouvoir, ce qui met un peu en arrière-plan l'analyse des rapports de domination sous-jacents. C'est le propre des dominants de posséder les réseaux et l'argent, qui leur permettent de se considérer comme au dessus des lois, de retomber sur leurs pieds dans bien des circonstances, et d'être déclarés innocents.

Nous, féministes, avons eu un rôle essentiel dans ce débat en montrant la prégnance des stéréotypes sexistes dans l'espace public. Mais dans le pays de DSK, la mobilisation a été faible, très faible. Cette paralysie est vraiment surprenante ! Seules les femmes de chambre des grands hôtels de New York ont vraiment osé : elles ont fait retentir leur voix et le monde entier a pu les entendre et les voir dans la rue.

Depuis le début, Nafissatou Diallo affirme avoir subi une agression sexuelle. Ses récits du déroulement de l'agression ont varié au cours du temps : un phénomène bien connu des médecins, mais très souvent ignoré par la majorité des femmes qui en ont déduit que Nafissatou avait menti. Nous n'avons pas suffisamment expliqué le traumatisme psychique qu'engendre le viol et qui explique ces troubles de la mémoire.

Depuis trois mois, les récits apparus dans nos conversations en famille, au travail, montrent qu'une parole s'est libérée, mais aussi que les stéréotypes sexistes ont la peau dure ! C'était une occasion rare pour sortir dans la rue et nous faire entendre... Mais rien de tel ne s'est construit.

Aujourd'hui, après cette décision de justice, les avocats de DSK nous parlent d'un « acte sexuel précipité » et certains responsables du PS reprennent à leur compte les propos de ces avocats qui essaient de réduire les faits à une attitude « déplacée » de DSK. On voit que c'est tout un système politique dit de gauche qui se défend. Au fond, tout ceci révèle la décomposition intellectuelle morale et politique de la gauche. Dans une pensée véritablement à gauche, il y a nécessairement la critique de la domination masculine. Cette gauche institutionnelle est politiquement vide. Les féministes ne doivent pas se sentir coupables de dénoncer ce vide à la veille des élections.

Trop peu de responsables dans les partis politiques de la gauche et de la « gauche de la gauche » ont

analysé en profondeur ces événements. Seule Marie-George Buffet a fait une déclaration à la hauteur des événements. Ce constat est amer et stupéfiant. Nous sommes en droit de nous demander pourquoi ? Pour battre la droite, il n'est pas nécessaire de garder le silence dans cette affaire, bien au contraire. La gauche ne peut véritablement gagner que si elle reconstruit un axe politique où les inégalités de classe, de genre et de race sont à nouveau associées.

D'une part, l'inexistence du discours de la gauche et l'atomisation des groupes féministes, notre incapacité à nous unir pour nous mobiliser sur ce sujet, d'autre part, pourraient avoir raison de notre détermination. Pourtant l'enjeu est énorme. Pour nous, toutes les femmes, la vigilance s'impose afin que le viol soit toujours poursuivi comme un crime.

7 - Solidarité avec Nafitassou Diallo - Non à la justice patriarcale ! - Collectif Droits des Femmes 20^{ème}

Ainsi donc la justice américaine a tranché. Elle a choisi la parole de l'homme de pouvoir, riche et connu, contre la parole de la femme de chambre noire, immigrée, pauvre. Ainsi donc, les amis politiques de DSK se congratulent de l'abandon des charges, qui ne signifie d'ailleurs pas innocence de l'accusé. Mais cela leur suffit pour définitivement rejeter l'existence même de Nafissatou Diallo, pour nier sa souffrance, son isolement et son droit à être entendue. Eux aussi disent : mais qui est elle donc pour oser accuser un puissant ?

Ainsi donc on a de nouveau pu voir et entendre les réactions sexistes de ceux qui s'opposent à la parole des femmes et vouent les féministes aux gémonies.

Ce qui se passe est lourd de conséquences pour toutes les femmes. Il était déjà difficile pour une femme de déposer une plainte pour viol et de faire reconnaître sa parole. Est-ce que demain, à l'instar de ce qui se passe aux Etats-Unis, toute femme dénonçant un violeur verra fouiller sa vie, son passé, pour que des éléments supposés négatifs permettent de faire disparaître la violence subie ? Est-ce que seules les femmes considérées comme irréprochables auront droit à un procès, les autres restant sans possibilité de se défendre ?

On voit là immédiatement apparaître un déni de justice et un encouragement au viol.

L'histoire nous a montré que seule la mobilisation des femmes fait reculer l'oppression patriarcale.

Il est de la responsabilité du mouvement féministe de rassembler toutes celles et tous ceux qui refusent une justice qui écrase les faibles et ne reconnaît que la parole des puissants, toutes celles et tous ceux qui veulent que la loi soit respectée et appliquée. Et la loi le dit clairement : le viol est un crime.

8 - DSK - Pas de justice, pas de paix ! - Sandrine Goldschmidt, journaliste et militante féministe - Muriel Salmona, psychiatre, présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

Combien de femmes ont un jour menti ? Combien de femmes ont un jour cédé sans consentir ? Combien de femmes se sont dit : je n'avais qu'à pas être là, habillée comme-ci, habillée comme ça, avoir donné l'impression que je voulais, avoir changé d'avis, avoir eu peur de dire non, à avoir dit non mais pas non, non, non ?

Après avoir lu le rapport de Cyrus Vance pour motiver sa demande d'abandon des charges à l'encontre de DSK, nous ne pouvons arriver qu'à une seule conclusion. C'est vrai, Nafissatou Diallo n'avait guère de chance de gagner un procès pénal et de convaincre 12 jurés « au delà du doute raisonnable ». Cela ne prouve pas que DSK n'était pas coupable. Cela veut dire qu'aujourd'hui, la justice des hommes est bien la justice des hommes. Quand on sait que sur 75 000 femmes violées par an en France et autant d'enfants, 10 % de plaintes sont déposées et 3 % donnent lieu à un procès pour 1 % de condamnations,

doit-on en conclure qu'il n'y a qu'1 % de violeurs ? NON. Cela veut dire que sur les 75 000 femmes violées en France, et à peu près autant de violeurs, seules 2250 victimes ont droit à un procès pénal et à peu près 72 750 violeurs ont le droit de recommencer en toute promesse d'impunité. En effet, il semblerait qu'il suffise que la plaignante soit un peu - ou beaucoup - menteuse, qu'elle ait été la petite amie du violeur (80 % des viols sont commis par une connaissance de la victime), qu'elle soit toxicomane, alcoolique, prostituée, qu'elle présente des troubles psychiatriques, qu'elle ne se souvienne plus bien de ce qui s'est passé (et on pourrait citer encore beaucoup d'exemples de ce type), pour que la justice estime qu'il n'y a pas de preuve suffisante et qu'il n'est pas nécessaire qu'elle tente d'en savoir un peu plus sur la nature du consentement soi-disant donné.

Alors, nous disons ici aujourd'hui que si 99 % des violeurs ne sont pas condamnés, non pas parce qu'ils sont innocents (on n'en saura rien) mais parce que la justice - quand elle est saisie - n'a pas les preuves suffisantes, c'est qu'il y a un problème avec la justice.

Parce qu'à l'évidence, elle n'est pas en mesure de rechercher des faisceaux d'indices indispensables pour une véritable instruction, et qu'elle est gravement parasitée par des stéréotypes sexistes et des fausses représentations concernant les violences et la sexualité. Nous demandons l'ouverture d'une vaste réflexion sur le fonctionnement de notre système judiciaire pour qu'il commence, enfin, à tous les niveaux, à abandonner ses réflexes patriarcaux, et à envisager tous les moyens nécessaires pour protéger les victimes de violences sexuelles, enfants, femmes et hommes qui subissent l'enfer au quotidien. Nous exigeons que les choses changent, pour l'avenir de notre société.

9 - Affaire DSK - Quand une femme est agressée, le doute n'est pas permis - Autopsie d'une décision judiciaire - Annie Ferrand

Nausée. Colère d'opprimée flouée et foulée aux pieds. Voilà ce qui me vient en ce jour où la réalité revient dans les rails du prévisible : un dossier accablant dans une affaire de viol - État de NY c/ DSK - s'évapore par la magie d'un procès d'intention. (1) La notion de crédibilité de la victime a prévalu sur le crédit que la justice accorde à ses propres experts. En effet, le rapport médico-légal concernant Mme Diallo a révélé la présence de sperme de l'accusé et des lésions assez caractéristiques pour qu'il conclut : "Diagnostic : agression.". Le 22 août 2011, la justice s'est prononcée sur la cause de l'abandon des poursuites : les éléments rassemblés ne permettraient pas d'accréditer la version de la plaignante au delà d'un « doute raisonnable ». Car la poursuite aurait dû prouver hors de « tout doute raisonnable » qu'un crime a été commis et que c'est l'accusé qui l'a commis. Ma question est : pourquoi la présence d'ADN de l'accusé et des traces qui, selon les médecins, sont l'indice d'une agression, ne prouvent-ils pas « au-delà du doute raisonnable » que l'accusé a agressé la victime ?

1 - Un soupçon raisonnable...

Le procureur a des visées électoralistes en abandonnant les poursuites. Cependant, il a trouvé une raison très crédible. Sa seule certitude est qu'il y a eu « acte sexuel », mais quant à savoir si Mme Diallo a été forcée, aucune certitude ne serait possible. Le seul élément qu'il retient comme « preuve » indubitable est la présence de sperme. Exit les traces de violence. Pourquoi ignorer des éléments tangibles ? Pourquoi une vision partielle devient crédible ? Car elle entérine la version sexiste que médias et avocats de DSK martèlent depuis le début : *il y a eu relation sexuelle*. Or cela signifie simplement que l'affaire est jugée d'avance. Car les notions de relation sexuelle et de viol s'opposent : l'une est une relation normale, l'autre est une agression qui a pour arme le pénis. La thèse de la *relation sexuelle* n'est corroborée qu'en l'absence de preuve d'agression. À l'instar des militantes de New York , j'insiste : les traces de violence ne signifient donc rien ?

Non. Les avocats de DSK l'affirment comme une évidence : les lésions constatées « peuvent avoir été

provoquées par un rapport sexuel consenti ». Ah bon ? des ecchymoses au sexe ? Une partie de « plaisir » bien douloureuse pour madame ! Mensonge insultant. Selon le procureur : « Les preuves physiques, scientifiques et d'autres natures indiquent que l'accusé a engagé un acte sexuel précipité avec la plaignante... ». Précipité ? Comme « il s'est précipité sur moi pour m'agresser » ou comme « il était pressé... un avion à prendre » ? Jeu de mot insultant. Pourquoi un tel mépris ? Car les lésions constatées n'ont pu corroborer « au delà du doute raisonnable » la thèse de l'agression. Le lien d'évidence entre violence et préjudice a été rompu. Par quoi ? Par l'idée que la plaignante ait pu consentir à la violence. Car, rappelons-le, le préjudice est un dommage, en tant que tel indésirable pour la victime. Si la plaignante a consenti à la violence, la violence n'est plus un préjudice. Voilà une idée bien sexiste qui établit un double standard en matière d'agression : la violence ne porte pas en soi préjudice aux femmes car elles peuvent en jouir. Ce qui porte préjudice est que la plaignante n'ait pas consenti à ce qui s'est passé, quelle qu'en soit la violence.

Ainsi, la plaignante a pu consentir à la violence... *peut-être* est-elle masochiste. Cette possibilité a été capable de mettre en doute l'évidence d'une agression ayant laissé des traces. Ce raisonnement a même tenu contre toute probabilité. Une femme proposerait des actes sadomasochistes à un inconnu sur son lieu de travail ? alors que 90% des adeptes du SM (2) sont des hommes et qu'aucune femme ne se risquerait d'elle-même à un scénario brutal avec un inconnu ? Invraisemblable. Pourquoi ce doute de masochisme est-il jugé si « raisonnable » ? Il est parvenu à neutraliser des preuves accablantes d'agression alors qu'il ne correspond ni à une réalité statistique ni à un raisonnement logique. En effet, comment une probabilité de 0.0...01% (l'employée masochiste qui tombe sur un client sadique) peut-elle mettre en doute une thèse à 100% corroborée (agression) ? Ce soupçon relève d'une sociologie folle où règne la probabilité infinitésimale. D'où vient alors sa « crédibilité » ? De son « réalisme ».

En effet, le soupçon de masochisme féminin est instillé par toute une culture sexiste. Cette chimère résonne à divers niveaux de fabrication de la vision dominante du réel : des sciences de la sexualité (3) à l'art (Dworkin, 1974), en passant par la pornographie. La crédibilité de ce soupçon est désormais imposée par la propagande d'un empire multimilliardaire : l'industrie proxénète et ses secteurs promotionnels - pornographie, publicité, magazines, clip musicaux (Dines, 2005 ; Poulin, 2007). Il est donc aussi « raisonnable » que la réalité, en tant que l'idéologie construit la perception de la réalité. Les industriels du sexisme imposent une fiction « réaliste » faite de chimères : « la soubrette qui aguiche », la 'racisée' (4) « qui a le sang chaud », la « masochiste qui jouit d'être contrainte et brutalisée », la « vendue qui ferait tout pour de l'argent ». Dans notre culture pornographiée (Poulin, 2009), la « soubrette masochiste prostituée » existe, telle une probabilité « réaliste » créée par un faisceau de messages réels (scénario de films, publicités sexistes), causés par l'expansion du proxénétisme. Les industriels créent ainsi le soupçon « réaliste » que toute femme est *masochiste*. Aucune de ses souffrances (servilité, exil, etc.) ne résiste au stigmate. Surtout si plane le soupçon qu'elle est une *vendue*, la simulatrice absolue. Lever ce doute revient alors à « nier la réalité » (porno-proxénète) basée sur la probabilité (virtuellement énorme) que « des femmes comme ça existent ». Or nier la réalité n'est pas raisonnable.

2 - ... dans un raisonnement douteux...

Il est navrant de constater la similitude entre la « raison » sceptique de cette justice et les raisonnements spontanés des individus qui ont « leur » opinion sur l'affaire. En effet, les réactions des proches de DSK ou de passant-e-s interviewé-e-s par les médias trahissent un même esprit soupçonneux. Apparaît alors

a) « Ça se peut » que ce soit une femme prostituée, qu'elle soit masochiste, « ça se peut » qu'une femme de ménage piège un client. Si « ça se peut », même à 0,01%, on ne peut pas être sûr à 100%

qu'elle dise vrai. *Toutes choses égales par ailleurs et toute proportion gardée*, il est donc impossible de lever « raisonnablement » ce doute !

b) « Ça se peut pas » qu'un « séducteur » viole les femmes car il les aime, « ça se peut pas » qu'un violeur aille tranquillement dîner après avoir violé, qu'il mette sa carrière en danger pour une femme de ménage. Si « ça se peut pas », alors il existe un soupçon irréductible de mensonge. Le doute qu'elle ait menti est donc très raisonnable.

Conclusion : les plus « objectifs » affirmeront que l'on ne peut pas juger - à classer sans suite. Ceux dont le raisonnement est le plus formaté diront qu'il est raisonnable de penser qu'elle a menti - à poursuivre pour dénonciation calomnieuse. Le jury populaire a parlé, par l'entremise de la propagande médiatico-porno-publicitaire.

En fait, tous ces raisonnements trahissent l'emprise qu'a l'idéologie (5) sur les gens et leur perception de la réalité. Car la réalité est toute autre. Les spéculations à base de « ça se peut » sont des mythes de propagande. Les certitudes à base de « ça se peut pas » découlent du négationnisme dominant. Rétablissons quelques vérités.

OUI, les « séducteurs » violent les femmes... car ils sont sexistes : ils ont une haute opinion de « l'Homme », ils ont un besoin compulsif de mettre les femmes à « leur place » de « femme », ils célèbrent la « conquête », c'est-à-dire l'assaut qui mène à la reddition.

OUI, un violeur peut reprendre le cours normal de sa vie juste après les faits ... car pour lui c'est un « rapport sexuel ». Le conjoint qui insiste jusqu'à ce que sa femme cède : il a violé. Ça l'empêche de dormir après ? Celui qui invite une copine sous un faux prétexte et, multipliant mensonges et dénis, provoque sa confusion et son consentement sous emprise : il a violé. Ça l'empêche de se vanter après ?

OUI, un violeur peut agir en un éclair... car il a bien souvent une expérience de délinquant ou criminel en série. La réputation de « séducteur » en est un signe. Elle trahit des habitudes de harcèlement connues de tous, donc une impunité, source de montée en puissance des agressions. Il est d'autant plus déterminé, sans mauvaise conscience, qu'il est protégé : le cumul des privilèges (sexistes, racistes, capitalistes, filiaux) est donc un facteur déterminant du viol. Son opportunisme se base sur une évaluation rapide de la vulnérabilité sociale de la victime. Les stigmates visibles de subordination sont donc déterminants. En effet, le viol, en tant que crime politique, sanctionne le « délit de faciès » d'être *femme*, d'autant plus si elle est enfant, et/ou corvéable, et/ou 'racisée'.

OUI, un homme peut violer une femme prostituée ... car c'est l'objet même du contrat prostitutionnel ! Le statut de femme prostituée découle de et entraîne une perte radicale des droits fondamentaux. C'est pourquoi le viol (rapport non désiré), voire le sadisme et la torture (dits « SM ») subis par elle sont légaux (Dworkin, 2007). Les accusés agitent donc, dès qu'ils le peuvent, le soupçon de prostitution pour banaliser voir blanchir leur délits et crimes.

La banalité du viol est une réalité que toutes les femmes connaissent et que les militantes reconnaissent comme « la réalité objective ». Mais l'idéologie dit « impossibles » les exactions quotidiennes du pouvoir et dit « possibles » des contre-vérités exactement opposées. Elle diffuse une pensée commune incohérente pour cacher que l'oppression est un système cohérent, étendu et organisé. L'analyse globale des systèmes de pouvoir est minée par une objection jugée rationnelle : « y'en-a-des-qui ». Face à la réalité de l'exploitation domestique (Delphy, 1998), les sceptiques rétorquent « y'en-a-qui vivent aux crochets de leur mari ». Violence masculine à domicile, en entreprise ? « Y'en-a-qui sont violentes envers les hommes ». Face aux enquêtes, à une cohérence rendue à la réalité, ils ne sont saisis d'aucun doute. La probabilité statistique s'obstine : « y'en-a-qui ». D'où vient leur certitude ? Où sont réellement ces femmes ? Deux réponses : « tout le monde le sait » et un exemple personnel, presque toujours sexiste. Apparaît alors le socle de la « rationalité »

probabiliste : un consensus jamais questionné et une fausse perception de la réalité.

3 -... *cela crée un doute rédhibitoire.*

Dans ce contexte de suspicion organisée, face à cette « raison » probabiliste, que pèse la parole d'une femme ? Rien. Doublement rien. D'abord, elle est subalterne, c'est pourquoi tant de soupçons (masochiste, prostituée) pèsent sur sa « caste » (Delphy, 2005). Ensuite, pour témoigner, elle ne peut s'abstraire de ce corps de *femme* où les porno-publicitaires projettent leurs soupçons. Or, dans les affaires de violences sexistes à caractère « sexuel », le faisceau de soupçons sur la « sexualité » (de l'agresseur et de la victime) l'emporte. La plaignante n'est donc pas crédible au plan structurel. La parole de Mme Diallo, elle, ne vaut quadruplement rien. Pour faire entendre sa voix par une institution du pouvoir - la justice - elle a dû affronter l'obstacle de classe. Prolétaire, elle ne peut jeter des fortunes à des avocats pour qu'ils sapent la partie adverse. Simple témoin, elle reste à la merci des intérêts d'un procureur à aller jusqu'au procès (en France le système est tout autre et abandonne les victimes dès le début).

De plus, plane sur elle une « réputation » de prolétaire, un soupçon de vénalité et de perfidie. Aujourd'hui, les porno-proxénètes le mêlent au stigmate de *masochisme féminin*. En effet, ils recyclent toutes les hiérarchies pour exciter les hommes à la violence sexiste. Les rôles de la « soubrette » et « l'infirmière » décuplent la brutalité, censée la « remettre à sa place » de sexe et de classe. Dans ces scénarios, la femme « se donne des airs professionnels » mais est là pour autre chose : se faire brutaliser. Ils créent ainsi le mythe de la double masochiste et double manipulatrice : vraie femme (perfide et masochiste) et fausse professionnelle. Ils font peser sur les femmes cantonnées dans les métiers « féminins » un danger considérable. Pour témoigner, Mme Diallo ne peut pas non plus s'abstraire de ce corps de *femme noire* où les porno-publicitaires projettent leurs messages racistes. En effet, la hiérarchie raciste est un élément clé du discours de haine qu'est la pornographie (Dworkin, 1986). Andrea Dworkin décrit les brutalités inouïes que déchaînent les pornographes contre les actrices 'racisées', surtout noires et asiatiques. Leur message : double masochiste, la « femme chaude du Sud » ou « docile d'Asie ». Noire, Mme Diallo incarne aussi ce Sud que le pouvoir du Nord diabolise. Tout ce que l'idéologie en dit est qu'il produit de la misère et des guerres incompréhensibles, qui débarquent sur les côtes paisibles du Nord de potentiel-le-s envahisseurs-euses.

Opprimée, Mme Diallo représente toute cette masse d'individus interchangeables, dépouillés de toute singularité (Guillaumin, 1978). En tant que Noire et immigrée (6), elle incarne donc le spectre d'une migration qui déstabilise le système : sa sécurité, son économie sociale, son « identité nationale », voire sa stabilité démographique et raciale (aux ÉTATS-UNIS). Le soupçon plane alors : mensonge et fraude. Il est dès lors facile de la renvoyer à un stigmate : la « clandestine » (ou « illegal » aux États-Unis). Cet adjectif apparenté au domaine de la criminalité s'est transmuté en nom pour désigner exclusivement celles-ceux qui, par leur « délit » (absence de papiers de séjour) tracent de nouvelles frontières morales et politiques. Une large panoplie de dispositifs d'enfermement sont essayés sur cette population (cf Marie Claire Caloz Tschopp), qui refont vivre le mot et la réalité des « camps » et créent, là encore, des « humains superflus » (Hannah Arendt, 1951) (7). Femme, Noire, Prolétaire, Immigrée. Elle incarne quatre fois un spectre, la menace des « parasites-dont-On-ne-sait-pas-ce-qu'elles-nous-veulent ». En portant plainte, elle dément quatre fois la « raison » dominante qui répète, ahurie : « Comment ose-t-elle ? elle n'était « pas censée survivre » (Audre Lorde, 1995) ! Et pourtant, elle est là, elle dénonce. Que peuvent faire les agents d'un pouvoir qui jette sur son spectre des soupçons accablants ? Ils ne peuvent que douter « raisonnablement » d'elle.

Le « doute raisonnable » qui annule des preuves accablantes d'agression vient de loin. Que la victime puisse consentir à la violence, être prostituée, manipulatrice, menteuse et fraudeuse vient d'un

faisceau de présomptions idéologiques. Ces présomptions sont « crédibles » au delà de toute raison car elles sont portées par un système : la politique sexuelle du complexe proxo-industriel, les politiques de migration, le néocolonialisme et la prolétarianisation des masses, en particulier des femmes. En fait, le « doute raisonnable » qui accable les victimes de crimes politiques (violence sexiste, patronale ou parentale, persécution nationaliste) n'est que soupçon idéologique. Il est donc bien plus crédible que la parole d'un-e subalterne. De plus, la spéculation probabiliste est logique et le soupçon (masochisme, prostitution, perfidie) est « réaliste » car idéologique. Alors, se forge une intime conviction sous forme d'un doute, crédible comme la réalité. Son évidence se passe de toute démonstration. Il ne peut donc être raisonnablement levé. Certes, il n'est raisonnable qu'au prix d'un silence politique - la réalité, vraie et non vraisemblable, le démentirait sans appel. Mais il a quand même un poids de Raison et d'Objectivité. Des décideurs (police, jury, juge) peuvent donc l'opposer tacitement aux preuves les plus formelles, dans l'aveuglement le plus général. Un viol, condamné seulement si nul doute ne plane, est dès lors facilement blanchi.

4 - Les faits et l'accusé sont des détails quand la plaignante est suspecte

On l'a vu, toute preuve matérielle, aussi irréfutable puisse-t-elle nous paraître (un constat d'agression), peut se volatiliser sous l'effet du soupçon de masochisme. Dès que le lien entre violence et préjudice est rompu, les spéculations de « bon sens » peuvent aller bon train sur les raisons du « consentement » de la victime et ses motivations à se plaindre. La plaignante devient donc suspecte. Il s'agira alors d'évaluer si la plaignante est une « victime vraisemblable ». Alors, les soupçons se multiplient : *Elle a menti sur une chose ? alors elle ment sur tout (car elle est « clandestine »). Elle parle d'argent ? alors elle est là pour dépouiller l'accusé (car elle est prostituée).* De soupçon en soupçon, l'espoir de justice s'éloigne. Le cachet « bonne victime » en matière de violences politiques est illusoire, car la victime incarne un spectre venu du monde irrationnel des doutes et soupçons idéologiques.

Par exemple, le procureur (22 août 2011), accuse Mme Diallo de : changer de version sur la chronologie des événements et son comportement après les faits ; faire un récit « précis et poignant » d'un viol collectif survenu en Guinée, mais qui serait faux. Ce mensonge serait très significatif car il démontre sa « capacité à raconter une fiction avec une conviction totale [...]elle pleurait, parlait avec hésitation, et semblait désespérée ».

Ces mises en doute révèlent un aveuglement obstiné en matière de viol : ignorer les effets psychiques du viol et les mécanismes de pouvoir qui mènent au viol et l'occultent. Le viol est un crime. Il provoque donc des dommages considérables. En particulier, une mémoire traumatique qui explique les incohérences du récit (désorientation spatio-temporelle, amnésie péri-traumatique, etc.) et les troubles corporels (par exemple, une discordance entre douleur et cause corporelle, toujours susceptible d'enflammer les délires idéologiques). En outre, le viol est l'effet et l'instrument d'un rapport de pouvoir. Sa dénonciation est donc incroyablement difficile pour les victimes. Les femmes ayant porté de fausses accusations de viol sont très rares. Et parmi elles, la grande majorité - souvent des enfants et des adolescentes - n'ont pas menti sur les faits mais sur l'auteur. Pourquoi ? Parce qu'au moment de la plainte, le violeur était trop menaçant : encore à la maison, muté dans un service proche, etc. Souvent aussi, l'accusé n'est pas totalement innocent : il a juste moins de pouvoir sur elle que le criminel dont il ravive le souvenir traumatique. La force du récit alors témoigne d'une vérité : la plaignante a réellement été traumatisée, peut-être par un autre au même moment ou par l'accusé avant ou dans une moindre mesure. Balayer cette vérité, accuser la victime de mentir *sur tout*, permet d'éviter d'enquêter sur les bords de la route éclairée, dans l'ombre où prospèrent les délinquants et criminels impunis, ceux que leur pouvoir de classe protège.

En fait, en matière de délits ou crimes politiques, la justice attend un « récit » de « victime idéale » car elle dénie le système qui les crée. Elle ne croit donc ni au cumul des « malchances » ni à la relative « normalité » de la victime. Elle soupçonne les moindres incohérences alors même que la vie des subalternes est contrôlée par d'incessantes pressions contradictoires. D'où ces questions des policiers qui dévastent les victimes : « Vous l'avez quand même suivi ? Vous n'avez rien dit ? etc. ». Une femme qui, juste avant le viol, était habillée en jupe, à quatre pattes, dans la chambre de son agresseur, n'est pas crédible en portant plainte ? Si. Pour le comprendre, il faut voir la cohérence globale des faits : « femme à quatre pattes » ou en jupe = disponibilité ? uniquement en raison de la propagande porno-publicitaire. « Femme dans la chambre d'un homme » = à prendre ? uniquement car le « rapport de sexage » (Guillaumin, 1978) organise les relations individuelles entre femmes et hommes. Que faisait-elle là ? Elle nettoyait. « Femme de ménage » = bonne à tout ? seulement car sa servilité professionnelle (*care*, nettoyage, service) est issue de l'économie patriarcale où les femmes sont corvéables sans limites (8). Pourquoi était-elle en jupe ? Déguisée en servante ? Car c'est son uniforme, une humiliation imposée par les codes classistes et sexistes régissant son métier.

On le voit, la plaignante a vu s'abattre sur elle une violence organisée à grande échelle, dont elle était la cible potentielle. Sa stupeur est donc indubitable. Pourquoi ne va-t-elle pas immédiatement porter plainte ? Pour part, car elle se sent coupable : les phrases assassines des policiers sont déjà dans sa tête, car elles viennent de l'idéologie. Pourquoi parle-t-elle d'argent quand on lui demande quelle justice elle espère ? Car il existe pour elle une hiérarchie des urgences et une échelle des violences. Elle est prolétaire, sa vie est menacée par la pauvreté, encore plus que par les faits : sa survie psychique après le viol dépend donc surtout de sa sécurité économique. Parce qu'elle est victime d'une violence politique, elle adopte pour part le point de vue idéologique et ressent donc fatalisme, déni et honte. De plus, elle fera tout pour éviter les stéréotypes auxquels les dominants assignent les victimes de viol (« finie, irrécupérable, aigrie »). Face au crime sexiste par excellence, s'identifier à la prolétaire flouée par un puissant lui donne plus de combativité. Car se voir comme *une femme violée par un homme* la voue au stigmatisme et au naturalisme sexiste, sans recours à une culture dissidente qui politise la sexualité.

5 - Le récit « vraisemblable » des faits contre les victimes

J'ai lu des dires d'avocats où les clichés les plus caricaturaux s'abattaient sur des femmes maltraitées : la « mauvaise mère » qui dresse son enfant contre le père, l'« âpre aux gains », la « mégère », l'« hystérique », la « mauvaise épouse » qui ne « tient pas sa maison » ou pousse son mari à la tromper. Ces clichés, étayés par des attestations d'amis du mari, ont pesé plus lourd que des mains courantes déposées par Madame, des lettres qui démontrent un harcèlement ou des relevés de compte qui prouvent l'escroquerie. Les juges alors ont prononcé les « torts partagés », voire condamné Madame à aussi rembourser les dettes. Les mères doivent négocier seules, parfois toutes les semaines, l'hébergement de leur enfant avec l'ex-conjoint violent. Parfois la femme ne peut se relever : l'insertion professionnelle, le statut quant à la nationalité, les ressources, le logement... tout ce que le conjoint a méticuleusement contrôlé et sapé devient source de déchéance sociale. Dernière punition alors : les juges aux Affaires Familiales, évaluant surtout la capacité du parent à prendre en charge l'enfant, le confient au conjoint violent ! (cf. Thiers-Vidal, 2006 ; Carole Roussopoulos, 2003).

J'ai entendu des avocats et des éducateurs parler à des femmes demandant secours (asile ou protection face au conjoint) : il faut te « préparer » à l'audience, pour ne pas commettre « d'erreur » et être « crédible ». Quelles erreurs ? S'embrouiller, ne pas être sûre, se dédire. Réclamer ou accuser : risqué. Sourire en disant l'horreur : erreur fatale. Pourtant, ô combien commune pour les opprimé-e-s qui n'ont pas la légitimité sociale d'exister. Elles-ils s'excusent encore de se plaindre. Les

femmes le font sans cesse : quand on nous bouscule, nous nous excusons en souriant, quand un inconnu nous harcèle, nous le repoussons en souriant... (Guillaumin, 1992 : 88). Etre crédible ? Paraître bouleversée et sûre de ce que l'on dit est essentiel. De fait, aucun des symptômes graves des traumatismes n'est « crédible » : l'émoussement affectif causé par la dépersonnalisation, l'incrédulité causé par la déréalisation, l'approximation liée à l'évitement de penser, la confusion et le trouble de la réalité causés par les nuits blanches, les cauchemars éveillés et une sociabilité de somnambule. Or ils sont tous peu ou prou présents chez les femmes demandeuses d'asile ou échappées de la violence du conjoint et/ou brutalisées sexuellement.

En fait, il existe un gouffre entre l'esprit douteux qui juge et la conscience traumatisée de la victime. L'un soupçonne le stéréotype, l'autre s'épuise à coordonner ses fuites - hors de la réalité, hors d'elle-même, vers quelque chose d'enfin réel et enfin à soi. L'un veut voir des chimères idéologiques, l'autre se nie pour ne pas vivre en soi, dans le stéréotype où on l'a incarcérée. L'un peut tenir en équilibre sur une probabilité infinitésimale, l'autre a vu toutes les probabilités réalistes s'effondrer et la probabilité limite, réputée impossible et inévitable en même temps, se réaliser. L'un ne doute que raisonnablement. Peut-il saisir la stupeur et la panique nées du paradoxe que la réalité est impossible mais persiste à exister sous nos yeux ? Les vérités communes sont un possible prospérant hors-sol, la victime le sait car elle en a été débarquée. Comment l'esprit suspicieux pourrait-il ne pas en douter ? La violence a jeté la victime dans l'absurde et l'impossible. Or les institutions récusent ces réalités parallèles pour nier que leur système est absurde et impossible pour le plus grand nombre. Comment pourraient-elles lui rendre justice ?

Alors, il lui faut apprendre à parler sans mélanger les événements, les ordonner pour faire apparaître une logique vraisemblable et pleurer - pas trop, sinon c'est jugé théâtral. En un mot : mentir. Car une personne traumatisée a perdu, pour le moment, le fil de sa vie, le contact avec ses émotions. Une victime de violence politique ne peut restituer la logique des faits qu'en révélant une logique « invraisemblable », dite « impossible » par le pouvoir : le préjudice subi n'est pas fortuit, extrême ni individuel mais organisé, banal et pandémique.

Paraître « crédible » est alors une ultime violence institutionnelle. Les victimes doivent : s'abstraire d'elles-mêmes pour « jouer » la « victime idéale » ; nier leur expérience réelle pour faire le récit vraisemblable de leur souffrance ; réduire un faisceau de violences à un acte individuel, inexplicable par lui-même. Le cercle est vicieux. Pour être reconnues par les institutions du pouvoir, il leur faut incarner un mythe. En retour, ces institutions justifient leurs rejets par leur soupçon « raisonnable » qu'il y a mensonge. Au plan individuel, les victimes sont renvoyées vers un non-lieu, voire subissent des rétorsions (plainte pour dénonciation calomnieuse, expulsion, etc.). Au plan global, l'institution, en blanchissant des dominants, protège le système.

6- Rejeter les plaintes les plus crédibles pour toutes nous faire taire

Nous avons assisté à un fiasco judiciaire en direct. Même des militantes ont été sidérées. Brutalement la réalité « invraisemblable » que nous dénonçons au quotidien est apparue « réelle » à nos propres yeux, car publiquement dévoilée. Pourtant, le pouvoir impose par des tours de magie quotidiens son impunité invraisemblable et un climat de terreur ciblée. Dans l'ombre, les refus de dépôt de plainte, les abandons de poursuite, les non-lieux sont la norme en matière de violence sexiste à caractère « sexuel ». Ce fiasco déchire le silence d'une « conspiration des oreilles bouchées » (Roussopoulos, 1995). Banalement, le droit se charge de blanchir les crimes politiques : faire reposer la qualification du crime de viol sur le consentement est une de ses méthodes. Aujourd'hui, la pression néolibérale sur les pratiques judiciaires est réelle. Résultat de 40 ans d'expansion de l'industrie proxénète, le mythe du « masochisme féminin » peut désormais occulter jusqu'aux franges les plus

extrêmes du sexisme (viols avec coups, sadisme : dits « SM »). Qui peut le pire peut le moins : c'est la totalité des violences sexistes que visent à blanchir les industriels. En effet, ils n'attaquent pas seulement la sexualité de toutes les femmes (MacKinnon, 2007 ; 1984). Nos conditions de travail aussi sont menacées à la base (compétence, fiche de poste, etc.), par le soupçon tenace de « vraie fausse professionnelle ». Les marchands de soupçons sont nos ennemis. Le danger est considérable, il est déjà à l'œuvre. Si même les viols avec traces de coups - les moins fréquents - peuvent rester impunis, quelle victime, potentielle ou réelle, peut être protégée ? Quelle réalité ont nos droits fondamentaux ? Quelle féministe peut espérer la « trêve des hostilités » qui, seule, permettrait un début d'égalité (Dworkin, 1983) ?

10 - M. Strauss-Kahn, que s'est-il passé dans la suite 2806 ? - Par Jade Lindgaard - Source : site Mediapart

« C'est dans notre culture, dès la Bible et l'histoire de Joseph en Egypte, la parole de la femme qui accuse l'homme de viol est d'abord une parole qu'on met en doute. » Virginie Despentes écrit ces lignes en 2006 pour son manifeste féministe punk *King Kong Théorie*. Mais elles sonnent incroyablement au diapason de l'affaire Strauss-Kahn de 2011, à l'heure où le juge Michael J. Obus décide d'abandonner toutes les charges pesant contre l'ancien directeur général du FMI ([voir ici](#)).

Car après trois mois de procédure, c'est le discrédit pesant sur la parole de la victime présumée de DSK, Nafissatou Diallo, qui rend aujourd'hui nécessaire l'abandon des poursuites pénales pour agression sexuelle et viol contre le Français. C'est ce qu'explique le procureur de New York, Cyrus Vance Jr., dans sa longue motion de non-lieu plaidant pour l'arrêt des poursuites à l'encontre de l'ancien directeur du FMI ([à lire ici](#)). Autrement dit, c'est à cause de la femme de chambre elle-même, et elle seule, que la justice américaine refuse de poursuivre : « *L'affaire éclate et s'effondre sur la base de son témoignage* », écrivent deux adjoints du procureur. « *Si nous ne la croyons pas au-delà d'un doute raisonnable, nous ne pouvons pas demander à un jury de le faire.* » La parole de la victime supposée a détruit son pouvoir d'accusatrice en dépit d'indices très gênants pour Dominique Strauss-Kahn réunis par la police new-yorkaise. Comment expliquer ce sidérant paradoxe ?

La justice américaine attend des victimes d'agression sexuelle une parole parfaitement rationnelle, limpide, cohérente et intangible. Elle veut des victimes idéales, au clair dans leur tête, dans leurs intentions et dans leurs discours. Or Nafissatou Diallo n'a pas cessé de se contredire devant les enquêteurs. Elle leur a beaucoup menti. Ce sont ces incohérences et ces mensonges qui lui ont fait perdre sa crédibilité aux yeux des enquêteurs. Mais à y regarder de près, ces mensonges ne concernent pas le déroulé précis de l'agression présumée. Ils portent sur ses faits et gestes immédiatement après, et sur un viol imaginaire bien antérieur.

Comparons les éléments qui discréditent Nafissatou Diallo et ceux, au contraire, qui confirment ses dires selon l'argumentaire de Cyrus Vance Jr.

Les arguments qui jouent contre sa version des faits :

- Elle n'a pas dit la vérité sur ce qui s'est passé après l'agression présumée, donnant trois versions contradictoires et « incompatibles » selon le procureur. Et aggrave son cas en mentant au grand jury devant lequel elle a témoigné sous serment. Première version : elle dit s'être réfugiée dans le couloir de l'étage de la suite 2806 où elle tombe sur un supérieur à qui elle raconte l'agression supposée. Deuxième version : elle part nettoyer une autre suite, puis revient dans la 2806, la nettoie, va chercher du linge dans une armoire et tombe sur un supérieur à qui elle demande si les clients ont le droit d'abuser du personnel. Mais ce récit est contredit par l'analyse des clefs électroniques qu'elle a utilisées: elle n'a pas eu le temps de travailler dans l'autre suite citée. Troisième version : elle s'enfuit

dans le couloir, se réfugie dans une autre suite pour y prendre du matériel de travail et en ressort aussitôt.

- Elle n'a pas dit la vérité sur son passé : elle a inventé avoir été victime d'un viol collectif en Guinée par des soldats, en présence de sa fille de 2 ans, raconté aux enquêteurs en pleurant et montrant des cicatrices. Mensonge qu'elle admet en expliquant d'abord qu'il figure dans sa demande d'asile - ce qui est faux -, puis que c'est une histoire qu'elle avait préparée dans le but d'étoffer sa demande d'asile. Elle a d'abord dit qu'elle ne voulait pas demander d'argent au civil avant d'être surprise conversant avec son petit ami présumé, incarcéré pour vente de marijuana, de l'argent qu'elle pourrait tirer des accusations qu'elle porte contre DSK.

- Elle a menti aux services sociaux pour garder son appartement en HLM (en omettant de déclarer son revenu en tant qu'employée du Sofitel). Elle n'a pas dit aux enquêteurs qu'elle disposait de 60.000 dollars (plus de 40.000 euros) sur son compte bancaire, déposés par d'autres personnes

Les arguments qui accréditent le récit de Nafissatou Diallo :

- Elle n'a pas tardé à raconter son agression présumée à deux supérieurs hiérarchiques du Sofitel, qui - comme d'autres témoins - l'ont alors trouvée « bouleversée ».

- La police a trouvé des traces de sperme comportant l'ADN de Dominique Strauss-Kahn sur le haut de l'uniforme de Diallo, ainsi que de l'ADN de DSK sur ses collants et sa culotte. Pour les enquêteurs, il n'y a donc pas de doute qu'il y a eu un rapport sexuel entre Nafissatou Diallo et Dominique Strauss-Kahn : « Les preuves physiques, scientifiques, et autres, établissent que l'accusé a entrepris un rapport sexuel précipité avec la plaignante », écrit Cyrus Vance. C'est l'usage de la force et l'absence de consentement qui ne sont pas prouvés. Mais la réalité de l'acte sexuel entre le directeur du FMI et la femme de chambre du Sofitel n'est pas contestée par le procureur.

- Les policiers ont aussi trouvé une tache sur la moquette de la suite contenant de l'ADN de DSK et de Nafissatou Diallo, et des traces de sperme.

D'un côté, des mensonges avérés mais sur des faits périphériques à l'agression. De l'autre, des preuves matérielles du rapport sexuel, et des témoignages corroborant son récit, mais insuffisants pour prouver le viol. Le récit de l'agression supposée par la plaignante n'est pas contesté par la justice. Et pourtant, cela suffit à justifier l'abandon des poursuites pénales.

Qu'il y ait eu ou non viol dans la suite 2806 du Sofitel, la procédure s'est avérée inégalitaire. Nul n'a demandé de compte à Dominique Strauss-Kahn, protégé par son droit à garder le silence: pourquoi ce rapport sexuel ? Dans quelles conditions ? A-t-il été rémunéré ? Contre toute attente, ce silence l'enveloppe. Brutalisé par son arrestation spectaculaire, son exhibition mondiale lors de la *perp walk*, son incarcération puis son assignation à résidence, l'ancien directeur du FMI apparaît comme le grand absent de l'argumentaire de Cyrus Vance, et, de ce fait, le plus épargné judiciairement des deux protagonistes. Il n'a pas à s'expliquer du déroulé des faits. Pas de parole, donc pas de mensonge ni de contradiction. Par une cruelle inversion des rôles, c'est la victime supposée qui s'est trouvée mise à nu par l'enquête, et non l'agresseur présumé.

« C'est un triste jour pour les victimes de viol », écrit l'avocate Cheryl Thomas, spécialisée dans la défense des droits des femmes, dans *The Daily Beast* : « C'est une leçon pour toutes les femmes. Si jamais vous osez accuser quelqu'un de viol, rapidement, on ne parlera plus d'agression sexuelle mais de vous. L'attention se focalisera sur votre passé, vos erreurs, vos fréquentations. Et patatras, les détails atroces de la violence sexuelle disparaîtront. C'est un message encourageant pour les violeurs.»

Pour Clyde Haberman du *New York Times*: « Non, M. Strauss-Kahn n'est pas innocent. Pour partir libre, il n'a pas besoin d'être innocent. Il a simplement besoin de ne pas être coupable. »

Le regard du monde vers Paris

Cet échec à traiter avec égalité l'accusatrice et l'accusé est d'autant plus grand que les enquêteurs ont au départ pris au sérieux le récit de Nafissatou Diallo. Au point d'arrêter un homme puissant au nom d'un idéal démocratique : celui de l'égalité de tous devant la loi. Il serait terrible que ce retournement de procédure entraîne un *backlash*, un retour de bâton, pour les victimes à venir d'agressions sexuelles commises par de plus forts, de plus riches, et de plus connus qu'elles-mêmes.

« Aux Etats-Unis et dans d'autres pays capitalistes, les lois sur le viol ont généralement été conçues pour protéger les hommes des classes dirigeantes dont la femme ou la fille se feraient agresser, explique la militante afro-américaine Angela Davis. Ce qui arrivait aux femmes de la classe ouvrière ne préoccupait guère les tribunaux. » Elle écrivait ces lignes en 1981, dans son livre devenu un classique de l'histoire du féminisme, *Femmes, race et classe*. Elle y explique à quel point le viol des femmes, et singulièrement des femmes noires par les hommes blancs, fait partie de l'histoire de l'esclavage aux Etats-Unis, puis de la ségrégation, de l'histoire du racisme et de l'oppression économique. « *Bien qu'il soit de notoriété publique que les employeurs, cadres, politiciens, médecins, professeurs blancs "profitent" des femmes qu'ils considèrent comme leurs inférieurs sur le plan social, leurs méfaits sexuels sont rarement jugés par un tribunal* », concluait-elle tristement. Comme une ultime provocation, Benjamin Brafman, l'avocat du Français, déclarait mardi, après la confirmation de l'abandon des poursuites pénales contre son client : « *Vous pouvez peut-être avoir un comportement déplacé, mais c'est très différent d'un crime. Cette affaire a été traitée comme un crime alors que ce n'en était pas un.* » Ce « *comportement déplacé* » sonne comme un aveu euphémisé d'un acte manifestement jugé répréhensible (« *inappropriate* », dit-il en anglais) par la défense elle-même de l'accusé. On en revient au « *troussage de domestique* » décrit par Jean-François Kahn. Pas bien, mais pas très grave. En pleines eaux troubles.

A vous, aux Français de poursuivre l'œuvre de la justice en ouvrant le dossier des accusations de Tristane Banon, propose désormais l'avocate Cheryl Thomas : « Le regard du monde va se tourner de New York vers Paris », prophétise-t-elle. Commençons déjà par une simple question à celui qui va peut-être bientôt rentrer en France : M. Strauss-Kahn, que s'est-il passé chambre 2806 ?

11 - Pas de procès dans l'affaire DSK-Diallo: mauvaise nouvelle ! - Marie-George Buffet - Députée, ancienne Ministre - 23 août 2011

Le refus de faire juger l'affaire dans laquelle l'ancien directeur du FMI est accusé de viol est une mauvaise nouvelle pour la justice et une mauvaise nouvelle aussi pour les femmes. Car, à ce jour, la vérité n'est pas dite, ni pour le présumé innocent, ni pour la présumée victime. La décision du procureur fait courir de grands risques au droit des femmes en revenant au temps où les victimes de viols étaient à priori coupables, au temps où le viol n'était pas considéré comme un crime. Rappelons-nous qu'en France, le jugement de ces faits par une cour d'Assises n'est pas si vieux que cela ! La vigilance s'impose pour que le refus de faire passer la justice aux USA ne donne pas des ailes en France aux pourfendeurs d'une justice implacable envers les violences-sexuelles ou non - à l'encontre des femmes.

12 - Proposition de résolution réaffirmant la position abolitionniste de la France en matière de prostitution - Présentée par Mme Danielle Bousquet, M. Guy Geoffroy, M. Jean-Marc Ayrault, M. Christian Jacob, M. François Sauvadet, M. Yves Cochet, Mme Marie-George Buffet, Mme Martine Billard et Mme Marie-Jo Zimmermann

Exposé des motifs :

Mesdames, Messieurs, La mission d'information de la commission des Lois sur la prostitution en France, qui a rendu son rapport public le 13 avril dernier, a dressé, avec plus de 200 personnes entendues, sept ministres sollicités et six déplacements effectués, un bilan aussi complet et objectif que possible de la prostitution en France. Si elle a préconisé le vote d'une résolution parlementaire, c'est avec un triple objectif : rendre publiques certaines réalités qui posent question dans une démocratie comme la nôtre, battre en brèches les idées reçues qui laissent accroire que, sous prétexte que la prostitution serait « le plus vieux métier du monde », elle est une fatalité, enfin, réaffirmer la détermination de la France à lutter contre la prostitution et à garantir les droits des personnes prostituées.

Certains faits doivent être portés à la connaissance de nos concitoyens afin qu'ils prennent conscience de la réalité de la prostitution. Tel est le premier objectif de cette résolution.

Tout d'abord, le nombre de personnes prostituées en France serait d'environ 20 000 selon le ministère de l'Intérieur. Pour ce qui est des personnes qui se prostituent dans la rue, environ 85 % sont des femmes. Les clients quant à eux sont en quasi-totalité des hommes. Ceci démontre la réalité sexuée de la prostitution.

En deuxième lieu, il faut insister sur le renversement historique qui s'est produit en l'espace de vingt ans. Alors que seulement 20 % des femmes se prostituant dans l'espace public étaient de nationalité étrangère en 1990, elles en représentent aujourd'hui près de 90 %. Les pays d'origine sont bien connus (Roumanie, Bulgarie, Nigeria et Chine principalement) et démontrent l'emprise croissante des réseaux de traite sur la prostitution.

Enfin, toutes les études s'accordent sur le fait que les personnes prostituées sont victimes de violences particulièrement graves qui portent une atteinte souvent dramatique à leur intégrité physique et psychique. Des enquêtes menées aux États-Unis, au Canada et en Allemagne montre que dans ces trois pays, plus de 50 % des personnes prostituées interrogées ont été violées, souvent plus de cinq fois au cours de leur activité. Elles auraient entre 60 et 120 fois plus de chance de mourir assassinées. En France, des faits divers dramatiques soulignent régulièrement le danger qui pèse sur elles.

Telle est la réalité de la prostitution aujourd'hui en France. Comment ne pas voir que ces constats heurtent frontalement nos principes les plus fondamentaux : la non-patrimonialité et l'intégrité du corps humain ainsi que l'égalité entre les sexes et la lutte contre les violences de genre ?

Tout en approuvant les grandes lignes de ce constat, certains hésitent pourtant sur la conduite à tenir. En effet, il est si communément admis que la prostitution est « le plus vieux métier du monde », qu'elle est considérée comme inhérente à toute vie sociale. Beaucoup estiment également que la prostitution fait diminuer le nombre de viols et qu'elle répond à la misère affective et sexuelle de certains hommes. La prostitution aurait donc une utilité sociale qui rendrait vaine, voire dangereuse, toute tentative visant à la faire régresser. Au surplus, ne dit-on pas que certaines personnes prostituées ont choisi et aiment leur « métier » ?

Ces idées reçues forment ce que la mission d'information a appelé le « mythe » de la prostitution. Sans que l'on puisse déterminer d'où elles viennent et sur quels fondements empiriques elles reposent, elles invitent à considérer la prostitution comme une donnée qu'il faudrait réguler. Pourtant, là encore, les faits sont têtus. Ils infirment, les unes après les autres, toutes ces « évidences ». Les rendre publics est la deuxième ambition de la résolution.

La prostitution ne fait pas baisser le nombre de viols, au contraire. En Suède, la pénalisation des clients, en 1999, n'a pas provoqué une augmentation du taux de viol. Au Nevada, les comtés qui ont légalisé la prostitution connaissent un taux de viol de deux à cinq fois supérieur aux autres. Il n'est

donc pas nécessaire d'offrir les prostituées en pâture aux violeurs pour éviter qu'ils ne s'en prennent aux jeunes femmes.

Les clients ne sont pas des hommes qui vivent dans la misère affective et sexuelle. Plus des deux tiers vivent ou ont vécu en couple et plus de 50 % sont pères de famille. Ils sont donc parfaitement en mesure d'accéder à une sexualité non marchande. Il ne faut pas confondre les personnes prostituées avec des assistantes sociales : aider quelqu'un qui se trouve dans l'isolement ou dans le dénuement n'est pas la même chose que d'avoir une relation sexuelle avec cette personne ! « *S'il y a des assistantes sociales, ce n'est pas pour rien. Notre corps était engagé, on ne se contentait pas d'écouter* », témoigne une ancienne personne prostituée.

Enfin, la prostitution n'est jamais exercée de gaîté de cœur. Elle fait le plus souvent suite à un évènement traumatique (rejet lié à l'orientation sexuelle, précarité économique particulièrement forte...) quand elle ne résulte pas d'une contrainte directe. Si une infime partie des personnes prostituées revendiquent leur libre arbitre, cela ne doit pas conduire à fermer les yeux sur toutes les autres. À n'en pas douter, le vécu de la prostitution est moins la mise en œuvre militante du principe philosophique de libre disposition de son corps que la réalité beaucoup plus crue de la location de ses organes sexuels par contrainte ou par nécessité.

À la lumière de ces réalités, rien ne fait obstacle à l'objectif d'une société libérée de cette violence que constitue la prostitution. Telle est d'ailleurs l'ambition de la France depuis la fin de la seconde guerre mondiale et sa ratification, en 1960, de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Les principes de l'abolitionnisme, qu'elle a alors officiellement adoptés, doivent être proclamés haut et fort à une époque où la prostitution semble se banaliser en Europe. Tel est le troisième objectif de la résolution.

La position abolitionniste de la France implique que toutes les règles de droit qui seraient susceptibles d'inciter à la prostitution disparaissent. Dès lors, il ne saurait être question de reconnaître la prostitution comme un travail et de lui appliquer les règles relatives au droit du travail. Ceux qui comparent la prostitution à d'autres activités, comme celle de masseur, oublient que les clients des centres de massage ne choisissent pas leur masseur en fonction de son sexe et de son apparence physique, que les masseurs ne subissent pas régulièrement des agressions physiques ou sexuelles et que leur métier ne les expose pas à des séquelles psychologiques profondes et durables. Qui accepterait de travailler dans de telles conditions ?

En conséquence de ce refus initial, la France doit tout mettre en œuvre pour proposer des alternatives crédibles à la prostitution afin de rétablir la liberté de choix des personnes prostituées qui souhaitent cesser cette activité. Des politiques publiques ambitieuses et coordonnées doivent être mises en place à cet effet. Dans tous les cas et quelle que soit la situation administrative des personnes prostituées, leurs droits fondamentaux doivent être garantis, ainsi que le prévoient les conventions internationales auxquelles la France est partie. Au premier rang de ces droits figure celui de pouvoir porter plainte et d'accéder à la justice.

En parallèle, un effort sans précédent doit être consacré à l'information, à la prévention et à l'éducation. Ce travail doit permettre d'exposer largement ce qu'est la réalité de la prostitution et de la mettre en regard avec les grands principes républicains précédemment évoqués. C'est uniquement grâce à ce patient travail que les représentations pourront évoluer.

Enfin, la loi doit clairement marquer la responsabilité de chacun dans la perpétuation du système prostitutionnel. Elle le fait d'ores et déjà pour ce qui est des auteurs de traite des êtres humains et de proxénétisme. Elle doit également responsabiliser les clients en leur indiquant clairement qu'eux aussi ont une part de responsabilité. Sans client, il n'y aurait pas de prostitution. L'expérience suédoise

montre qu'une action de sensibilisation et de responsabilisation des clients est susceptible de faire diminuer la prostitution et la traite des êtres humains. Ce n'est pas un hasard si les Suédois et leurs femmes et hommes politiques sont aujourd'hui fiers de leur démarche.

À l'heure où les Islandais et les Norvégiens viennent d'adopter une législation similaire à celle de la Suède, où les Irlandais y réfléchissent, où une nouvelle loi est en préparation tant en Suède qu'aux Pays-Bas, la voix de la France est peu audible sur la scène européenne. Elle y est pourtant très attendue. Toutes les personnalités étrangères ou travaillant dans les institutions communautaires rencontrées par la mission d'information ont souhaité que la France prenne une position claire en matière de prostitution et de traite des êtres humains. C'est ce qu'il vous est aujourd'hui proposé, par la présente résolution.

Proposition de Résolution :

L'Assemblée nationale, Vu l'article 34-1 de la Constitution, Vu l'article 136 du Règlement, Vu l'article 3 du préambule de la Constitution de 1946, qui dispose que « *la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme* » ;

Vu la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui du 2 décembre 1949, qui énonce que « *la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine* » ;

Vu la Convention internationale visant à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies (CEDAW) dont l'article 5 prévoit que « *les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes* » ;

Vu le protocole de Palerme ou protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, signé le 15 novembre 2000 et la Convention de Varsovie ou Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains du 16 mai 2005, qui forment les deux instruments internationaux de référence dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains ;

Vu la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes, qui dote les États membres d'un cadre commun pour lutter contre la traite et qui prévoit, dans son article 3 que « *les autorités nationales compétentes aient le pouvoir de ne pas poursuivre les victimes de la traite des êtres humains* » ;

Vu l'article 16 du code civil, qui énonce que « *la loi assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci* » ;

Vu l'article 16-5 du code civil qui prévoit que « *les conventions ayant pour effet de conférer une valeur patrimoniale au corps humain, à ses éléments ou à ses produits sont nulles* » ;

Vu le plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2011/2013, qui considère la prostitution comme une forme de violence envers les femmes ;

Considérant que la non patrimonialité du corps humain est l'un des principes cardinaux de notre droit et qu'il fait obstacle à ce que le corps humain soit considéré, en tant que tel, comme une source de profit ;

Considérant que les agressions sexuelles, physiques et psychologiques qui accompagnent le plus souvent la prostitution portent une atteinte particulièrement grave à l'intégrité du corps des personnes prostituées ;

Considérant que la prostitution est exercée essentiellement par des femmes et que les clients sont en quasi-totalité des hommes, contrevenant ainsi au principe d'égalité entre les sexes ;

1 - Réaffirme la position abolitionniste de la France, dont l'objectif est, à terme, une société sans prostitution ;

2 - Proclame que la notion de besoins sexuels irrépressibles renvoie à une conception archaïque de la sexualité qui ne saurait légitimer la prostitution, pas plus qu'elle ne justifie le viol ;

3 - Estime que, compte tenu de la contrainte qui est le plus souvent à l'origine de l'entrée dans la prostitution, de la violence inhérente à cette activité et des dommages physiques et psychologiques qui en résultent, la prostitution ne saurait en aucun cas être assimilée à une activité professionnelle ;

4 - Juge primordial que les politiques publiques offrent des alternatives crédibles à la prostitution et garantissent les droits fondamentaux des personnes prostituées ;

5 - Souhaite que la lutte contre la traite des êtres humains et le proxénétisme constitue une véritable priorité, les personnes prostituées étant dans leur grande majorité victimes d'exploitation sexuelle ;

6 - Estime que la prostitution ne pourra régresser que grâce à un changement progressif des mentalités et un patient travail de prévention, d'éducation et de responsabilisation des clients et de la société toute entière.

13 - Congrès international Mondes des femmes 2011 Compte-rendu des échanges sur l'abolition de la prostitution - Source Site Sisyphe

Le récent congrès international Mondes des femmes 2011, du 3 au 7 juillet 2011, a fait l'objet d'échanges intenses entre féministes venues à Ottawa de 92 pays, qui ont notamment parlé de l'industrie de la prostitution et du projet de donner aux femmes les moyens de créer des solutions de rechange à cette forme de violence et d'y mettre fin. Le congrès a ainsi exposé en détail le modèle nordique de soutien des femmes en prostitution et de dissuasion/pénalisation de leurs exploiters, appliqué en Norvège et ailleurs. Réunies autour de l'exposition très innovatrice « Les draps parlent », créée à Vancouver puis à Montréal l'an dernier, les participantes au congrès - animées par des féministes des organisations Vancouver Rape Relief and Women's Shelter et La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle - ont discuté durant quatre jours, entourées des draps de l'exposition, de ce qu'elles vivaient chacune dans leur pays. Voici, en exclusivité sur Sisyphe, la version française de ces échanges, rédigée à partir de leur compte-rendu au jour le jour par Fazeela Jiwa. Premier jour, le 4 juillet - Liens entre racisme, pauvreté, prostitution et traite Hier, environ 2100 féministes du monde entier ont convergé vers Ottawa pour le onzième congrès international Mondes des femmes. MdF 2011 sera l'hôte d'une variété d'ateliers, présentations, conversations, installations artistiques, actions et plus encore au cours de cette semaine du 3 au 7 juillet. Un élément quotidien en vedette au congrès est l'exposition mondiale multilingue et multimédia Fleshmapping / « Les draps parlent » / La Resistencia de las Mujeres : La prostitution dans un monde globalisé. Elle intègre des vidéos interactives, des jeux et 70 draps récupérés, transformés en tableaux sur lesquels des femmes de partout au pays ont exprimé leur résistance à la prostitution et à la traite à des fins sexuelles. Chaque jour de la conférence, 16 femmes du monde entier se réuniront pour partager des échanges spontanés et publics de prise de conscience et de discussion au sujet des liens entre la traite mondiale et l'exploitation sexuelle des femmes dans leurs propres régions. Ce groupe comprend des femmes qui ont quitté la prostitution, des travailleuses de première ligne, des

universitaires, des organisatrices communautaires et d'autres personnes. Aujourd'hui, coup d'envoi des quatre jours d'élaboration de stratégies féministes durant l'exposition ³Les draps parlent², quelque 90 participantes ont entendu des femmes autochtones du Canada et de Norvège, ainsi que des femmes des pays suivants venues à Mondes des femmes : Haïti, Maroc, Mexique, Australie, Corée du Sud, d'Okinawa, Bangladesh, Italie et Nigeria. Les femmes autochtones qui ont guidé le travail des féministes canadiennes ont été unanimes dans leurs audacieuses revendications pour la reconnaissance de la prostitution comme une forme de violence coloniale perpétuée contre les femmes autochtones, qui sont surreprésentées dans la prostitution de rue. Jeannette Lavell, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), a parlé de la récente décision de son organisation : « Le risque de voir légalisée l'industrie de la prostitution nous a rassemblées et unies, à l'AFAC, nous amenant à adopter très fortement la position que cela serait inacceptable, et contraire à ce que nous voulons en tant que femmes autochtones. » Fay Blaney et Cherry Smiley, du Réseau d'action des femmes autochtones (AWAN), et Michelle Audette, de l'Association des femmes autochtones du Québec, ont rappelé aux participantes que les peuples autochtones font face à la violence systémique et à la pauvreté, et que la dislocation continue et le déplacement des femmes ont perturbé la transmission d'enseignements et de traditions. Les participantes ont mis en évidence la corrélation entre le racisme, la pauvreté et la prostitution et la traite. Alors que Clorinde Zéphir, d'Haïti, a parlé de l'augmentation de la prostitution en Haïti depuis la catastrophe de 2010, Esohe Agathise a désigné la normalisation de la vente des femmes et des filles au Nigeria et le mythe de la libération sexuelle en Italie. Beaucoup de femmes ont fait le lien entre la hausse de prostitution et l'installation de bases militaires nord-américaines, y compris Suzuyo Takazato, d'Okinawa, et Teresa Ulloa Ziaurriz, originaire du Mexique. Cette dernière a expliqué que son pays est un « cimetière clandestin » de femmes à cause du tourisme sexuel américain et canadien, les cartels de la drogue, la police et les militaires locaux. Rajaa Berrada, du Maroc, a relié le trafic à la prostitution en décrivant les femmes visitant le pays en transit ou en tant que domestiques ou travailleuses agricoles et qui se retrouvent piégées dans des réseaux de prostitution. Young Sook Cho a dit interpréter la prostitution comme une violation des droits humains, sur la base de son expérience de travail auprès des femmes des bordels de Corée du Sud, car « encore et encore, les femmes meurent, peu importe l'endroit où se trouvent les bordels ». La description faite par Sigma Huda des lois au Bangladesh a semblé familière à beaucoup de femmes canadiennes dans la salle : même si la prostitution y est illégale, les lois sont suffisamment opaques pour faciliter dans ce pays un débat similaire au nôtre sur les façons de créer des conditions juridiques qui permettraient de mieux protéger les femmes. Une décision prise par la juge Susan Himel, l'année dernière, a invalidé certaines lois touchant la prostitution en Ontario, et l'appel qui a été entendu le mois dernier a permis, jusqu'à présent, un sursis à l'abrogation de ces lois. Le pays attend maintenant la longue bataille qui va sans doute aboutir en Cour suprême dans les années à venir. Sheila Jeffreys, de l'Université de Melbourne et de la Coalition internationale contre la traite des femmes - Australie, a partagé certaines de ses expériences dans un pays où la prostitution est légalisée (dans certaines provinces). Elle a décrit une augmentation de la criminalité organisée et de la corruption de la police locale, ainsi que peu d'entraves dans l'exploitation des bordels illégaux. En contrepartie, Marit Smuk, de Norvège, a rappelé son expérience d'une protestation réussie contre l'installation de maisons closes dans sa communauté. Elle a décrit la lutte pour ce qui est maintenant connu comme le modèle nordique, qui reconnaît la prostitution comme une forme de violence contre les femmes en dépénalisant les personnes prostituées et en criminalisant la demande - les clients-prostituteurs, les proxénètes et les propriétaires de bordels. Ce modèle inclut une aide sociale accrue, comme un revenu de subsistance garanti afin que la pauvreté ne contraigne pas les femmes à la

prostitution, ainsi que des services pour celles qui veulent en sortir. Les femmes venues à la table d'aujourd'hui croient que ce modèle crée les conditions juridiques nécessaires pour établir une véritable égalité entre les sexes. Deuxième jour, le 5 juillet - Solidarité avec Soeurs d'esprit et stratégies à développer Ce matin, des centaines de participantes du 11e congrès international Mondes des femmes ont défilé jusqu'au Parlement en solidarité avec l'initiative Siurs d'esprit pour dénoncer le nombre inacceptable de femmes autochtones disparues et assassinées au Canada. Cette Marche des femmes a bien amorcé les sujets de discussion abordés à l'exposition « Les draps parlent » aujourd'hui. Dans le contexte d'un système d'État raciste et capitaliste que les femmes, et particulièrement les femmes autochtones, vivent comme oppressif, comment les personnes qui militent pour l'abolition de la prostitution peuvent-elles utiliser la structure du gouvernement ? Quelles stratégies réformistes, appelant des féministes à travailler dans le cadre de l'État patriarcal, en valent le temps et l'effort ? Quelles sont les stratégies véritablement transformatrices et conformes aux normes féministes révolutionnaires ? Cherry Smiley, de l'Aboriginal Women's Action Network (Réseau d'action des femmes autochtones - AWAN), a dit au groupe qu'AWAN était bien conscient de la contradiction d'attendre quoi que ce soit de l'État quand il a été un oppresseur des femmes autochtones sous la forme des pensionnats, de la criminalisation et de l'incarcération, et du placement familial, entre autres politiques génocidaires. « Toutefois, a-t-elle poursuivi, ce que l'on perd souvent de vue quand les gens réclament le retrait de toutes les lois, c'est que cela nous laisse encore aux prises avec le capitalisme non réglementé et la destruction qui l'accompagne. » Considérant que beaucoup des participantes à la discussion lient la prostitution à la marchandisation sexiste du corps des femmes en régime capitaliste, elles conviennent avec Teresa Ulloa Ziaurriz, du Mexique, que la prostitution doit être traitée comme « la plus ancienne expression du patriarcat ». Elle préconise le modèle juridique nordique, qui voit effectivement la prostitution de cette façon et donc dépénalise les personnes prostituées, tout en criminalisant la demande de corps de femmes par les prostitueurs, proxénètes et propriétaires de bordels. Kim Pate, de l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry, rappelle aux participantes que ce changement juridique ne serait pas suffisant. De son expérience de travail avec les femmes criminalisées, elle craint qu'un agenda strictement juridique puisse être coopté par les fonctionnaires de police afin de promouvoir la criminalisation rigoureuse de certaines personnes. Elle exhorte les participantes à se montrer très claires sur le fait que la position abolitionniste ne se contente pas d'exiger des changements juridiques. Elle doit également être « clairement liée à des stratégies anticapitalistes comme un revenu garanti décent ». Une perspective antiraciste doit faire le lien entre la prostitution et la traite des femmes de couleur, aussi bien domestique que transnationale, vers des situations de prostitution à l'intérieur. Enfin, une analyse de classe doit faire comprendre que « les bordels n'élimineront absolument pas la prostitution de rue », puisque les femmes les plus marginalisées demeureront sur les rues dangereuses. Son organisation a récemment remplacé son soutien de longue date à une décriminalisation totale de la prostitution par une perspective qui dénonce comme criminelles les actions de ceux et celles qui font la promotion de la prostitution et en tirent profit. D'autres participantes ont souligné la nécessité de stratégies de transformation, comme les actions directes et l'éducation publique. Par exemple, Suzanne Jay, de l'Asian Women's Coalition Ending Prostitution (Coalition des femmes asiatiques pour éradiquer la prostitution - AWCEP), a parlé de la stratégie de cet organisme de dénoncer les salons de massage de Vancouver auprès des femmes asiatiques pour les sensibiliser au racisme opérant dans ce type de prostitution intérieure. En assemblant une carte de ces salons de massage, le groupe a constaté que « des 81 salons de massage de la ville, 50 annoncent des femmes asiatiques ». Le groupe vise à changer le conditionnement social qui raconte à la communauté que le massage asiatique est « un phénomène culturel » et à faire

comprendre qu'il s'agit plutôt de l'exploitation des femmes asiatiques. De même, beaucoup de femmes ont invoqué des mythes que des actions directes et d'éducation populaire pourraient exposer en tant que tels. Nous avons trouvé particulièrement puissantes les paroles et les stratégies des femmes qui avaient quitté l'industrie du sexe après des années d'exploitation. Vednita Carter, du groupe américain Breaking Free, s'est inquiétée de la distinction faite entre la prostitution des enfants et la prostitution adulte, parce que « quand la jeune fille grandit et qu'elle demeure impliquée dans la prostitution, nous disons alors que c'est de sa faute, alors qu'il ne s'agit pas d'un choix. Lorsque vous faites un choix, vous savez ce qui est impliqué dans ce choix. » Trisha Baptie, de l'organisme Formerly Exploited Voices Now Educating (Voix jadis exploitées et faisant maintenant de l'éducation - EVE) a parlé de l'idéologie de la réduction des méfaits : « À un certain niveau, je veux que mes copines soient plus en sécurité ce soir en disposant de condoms, mais nous devons voir plus grand ... l'abolition, c'est voir plus grand que la réduction des risques, parce qu'on vise l'élimination des méfaits. » De nos discussions d'aujourd'hui à l'événement « Les draps parlent », il ressort clairement que les féministes considèrent l'État comme une institution patriarcale. Cependant, il semble que la plupart des femmes à la table aujourd'hui ne considèrent pas la réforme et la transformation comme s'excluant mutuellement ; la promulgation de changements juridiques et sociaux peut être utilisée conjointement avec d'autres stratégies pour accélérer la possibilité d'un monde exempt de violence contre les femmes. Troisième jour, le 6 juillet - Écouter la voix des femmes dans la prostitution C'était l'avant-dernier jour du congrès des femmes Mondes des femmes, qui s'est tenu cette semaine à Ottawa avec la participation de milliers de féministes du monde entier. Les échanges d'hier lors de l'événement « Les draps parlent » ont commencé par reconnaître le leadership que les femmes ex-prostituées et autochtones ont donné au mouvement abolitionniste au Canada. Des participantes de divers endroits et pays - tels Haïti, le Maroc, le Bangladesh, le Danemark, la Corée du Sud, les États-Unis, le Mexique, le Japon et l'Italie - se sont fait poser la question suivante : considérant que les femmes qui sont actives dans ce mouvement ont différents niveaux et types de privilège, quelles sont les meilleures façons pour le mouvement abolitionniste de travailler en alliance avec des femmes qui ont quitté la prostitution ou y sont actuellement, ainsi qu'avec des femmes de couleur et autochtones ? Comment les femmes peuvent-elles faire preuve de solidarité d'une manière qui ne soit pas purement théorique, condescendante ou exploitante ? Les femmes ont offert beaucoup de réponses, mais ce qui est apparu le plus clairement est l'importance de l'écoute et du respect du leadership des femmes qui sont les plus touchées par la prostitution. Trisha Baptie et Véronique Bourgeois ont toutes deux commencé en opinant que même si elles, en tant que survivantes, ont une voix très spécifique dans la conversation, toutes les femmes sont touchées par la prostitution dans la mesure où celle-ci encourage la commercialisation des femmes en tant qu'objets. Cela dit, elles ont toutes deux souligné la nécessité pour les féministes d'avoir des opinions objectives et exemptes de jugement envers les femmes dans la prostitution, afin de faire alliance avec elles. Corroborant ce sentiment, Teresa Ulloa Ziaurriz a informé le groupe que les femmes dans la prostitution au sein du mouvement abolitionniste latino-américain exigent d'être traitées comme des égales absolues : « Elles ne sont pas des objets d'études, elles ne sont pas des objets à classer. » Les participantes d'AWAN ont dit aux participantes que les femmes autochtones sont souvent ignorées par les chercheurEs, les universitaires et les femmes non autochtones, qui se permettent parfois de parler à leur place, d'où l'importance d'avoir leurs propres voix. Fay Blaney, du même groupe, a rappelé aux participantes que, bien que certaines d'entre elles parlent de la prostitution à la deuxième et à la troisième personne, « nous discutons de ces questions à la première personne... Il n'y a pas de lutte pour combler un fossé entre nous ». Cherry Smiley a cité une autre membre de AWAN : « Nous n'avons pas besoin de vous pour nous accorder de l'espace - nous

l'avons, et vous êtes dedans. Nous n'avons pas besoin que vous nous donniez la parole - nous avons une voix, et vous avez besoin d'écouter.» Cette déclaration a rappelé les paroles de Jeannette Lavell, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, quand elle a dit plus tôt cette semaine : « Nous, les femmes autochtones, avons eu beaucoup de difficulté à faire entendre nos voix et nous avons besoin des femmes non autochtones pour nous aider à arrêter la légalisation de la prostitution, dans l'intérêt des femmes autochtones et dans votre propre intérêt aussi. » Beaucoup de femmes présentes à la table ont exigé un espace permettant aux femmes de s'organiser, plutôt que des offres condescendantes de « sandwiches, de conseils ou de plaidoyers », comme l'a formulé la travailleuse de première ligne Erin Graham. Parmi les autres sujets mentionnés par les participantes, j'ai noté la nécessité de garder la discussion sur la prostitution axée sur la demande émanant des proxénètes, des prostitueurs et des propriétaires de maisons closes, ainsi que l'importance des mots utilisés dans le discours des positions pro-et anti-prostitution. Par exemple, si « la pauvreté est souvent ce qui amène les femmes à se prostituer », comme l'a dit Bourgeois en se basant sur son expérience antérieure dans la prostitution, le fait d'appeler cette coercition du « travail du sexe » légitime implicitement sa situation comme une solution viable à la pauvreté des femmes, qui découle en fait d'une inégalité systémique. Parmi l'ensemble des sujets abordés, il a semblé que les participantes estimaient unanimement que s'allier avec les femmes les plus marginalisées équivalait à souligner la nécessité de programmes sociaux pour quiconque en a besoin. Vednita Carter, fondatrice du groupe Breaking Free et survivante de la prostitution, a déclaré qu'avant toute chose, les femmes ont besoin de choses tangibles pour être en mesure de quitter la prostitution, comme un endroit pour vivre et de quoi manger. Mais Esohe Agathise, du Nigeria et de l'Italie, a noté que « si ces ressources ne sont simplement pas là, c'est que les problèmes des femmes ne sont pas à l'ordre du jour ». En réponse à la même réalité dans sa région, Clorinde Zéphir, d'Haïti, a fait un appel énergique à du soutien : « Il nous faut demander aux gens de soutenir les changements nécessaires à apporter à notre société ... La lutte abolitionniste prend racine dans des exigences de base qui sont incontournables ... Nous devons oser rêver de ce monde ; faire appel à des gens, des écrivains et des médias, pour nous aider à développer cette vision et à aller contre le courant des siècles passés, où la prostitution semble être, pour la plupart des gens, une réalité naturelle. » Quatrième jour, le 7 juillet - La prostitution, une forme de violence patriarcale Les organisatrices ont commencé la dernière session de la rencontre internationale « Les draps parlent » en déposant une déclaration écrite et signée par quelques-unes des femmes autochtones présentes à Mondes des femmes. Cette déclaration condamne la prostitution comme une forme de violence patriarcale imposée de manière coloniale aux femmes autochtones. Répondant à une invitation, lancée à toutes les femmes indigènes, à lire et à envisager de signer cette déclaration, les femmes de la région Saami dans le nord de la Norvège, de l'île d'Okinawa qui a été annexée par le Japon, ainsi que d'autres femmes de diverses nations du pays sont venues à la table pour y apposer leur nom. Jeannette Lavell a pris un moment pour expliquer qu'elle signait ce texte pour s'opposer à la légalisation de la prostitution au nom de toutes les organisations qui forment l'Association des femmes autochtones du Canada, parce que « en tant que femmes autochtones, des Premières nations, inuites et métisses, nous savons grâce à nos traditions et nos enseignements que nous ne sommes pas cela ». Pour la dernière rencontre de « Les draps parlent », les organisatrices ont axé l'échange sur la façon de maintenir et de développer la solidarité internationale qui avait été construite au cours de l'organisation de cette exposition multicouches. Beaucoup de femmes ont parlé de stratégies, comme la rédaction et la publication de déclarations telles que celle des femmes autochtones, en particulier, Young Sook Cho, de Corée du Sud, qui a parlé au groupe d'une vaste rencontre des survivantes de la prostitution dans la région Asie-Pacifique qui avait publié de concert

une déclaration semblable. D'autres ont souligné la nécessité de comprendre dans leur propre contexte culturel la prostitution et les autres formes de violence contre les femmes dans les différentes régions du monde. Par exemple, Esohe Agathise a expliqué la « situation désespérée » en Afrique sub-saharienne, où elle est harcelée pour avoir parlé de la traite des femmes, parce que le féminisme est considéré par certaines personnes comme imposé par l'Occident, ou parce que certains considèrent que la traite est due à ce que « les femmes ne donnent pas à leurs filles une formation morale suffisante ». Parmi les autres sujets de préoccupation, beaucoup de femmes ont attiré l'attention sur le lien entre le militarisme et la prostitution. Suzuyo Takazato, d'Okinawa, a dit que l'augmentation de la prostitution est due à la base militaire américaine qui est restée sur son île depuis la guerre du Vietnam, en suggérant que « le militarisme est l'élément au cœur du maintien de la prostitution ». Clorinde Zéphir, d'Haïti, a confirmé le sentiment de Madame Takazato en parlant aux participantes de la destruction causée à Haïti par la milice internationale et le commerce des armes : « Nous savons comment le viol et la prostitution sont liés au militarisme. Partout où il y a eu des troupes, des bordels sont apparus. Et puis, quand l'armée quitte, la prostitution est naturalisée. » Les deux femmes ont proposé que le mouvement abolitionniste jette les bases d'une solidarité avec des organisations antimilitaristes, et que « ses efforts de mobilisation devraient être particulièrement dynamiques dans les pays pauvres où la militarisation est un problème », comme a dit Zéphir. Sigma Huda, du Bangladesh, a nuancé cette analyse en se référant à l'exemple des femmes autochtones du Bangladesh qui souffrent de « viols commis au hasard et avec impunité par l'armée » dans la région. Elle voulait ainsi rappeler aux participantes que « la militarisation ne se limite pas à des forces externes, mais aussi internes ». Trisha Baptie, d'EVE, a corroboré ces voix internationales avec son expérience sur la côte ouest de la Colombie-Britannique, où les militaires « jouent un rôle énorme dans l'économie et dans des violences correspondant à leur présence dans le port ». Il est clairement ressorti de cette rencontre mondiale au cours de la semaine, comme l'a dit l'organisatrice Lee Lakeman, que l'abolition de la prostitution « ne peut être l'objet d'une campagne menée isolément », étant donné ses liens étroits avec les systèmes du militarisme, du capitalisme et du colonialisme. Comme autre exemple, Alice Lee, de l'AWCEP, a demandé aux participantes de s'intéresser aux politiques d'immigration dans leur propre pays. Elle était préoccupée par l'effet de division de la politique canadienne d'immigration actuelle qui légitime les immigrants légaux et emprisonne les migrants illégaux : « Cela crée un fossé entre ces deux groupes, qui s'avère difficile à combler », a-t-elle expliqué. Cet enjeu était particulièrement pertinent dans le contexte de Mondes des femmes puisque le gouvernement canadien n'avait pas traité à temps les visas de plusieurs femmes originaires de pays africains qui devaient donner des présentations au congrès. Des participantes ont suggéré que les femmes canadiennes auraient pu exercer plus de pressions sur leur gouvernement à ce sujet, ce qui a rappelé le thème connexe de notre plus récent échange « Les draps parlent », à savoir que les féministes disposant de plus de privilèges du fait de la géographie, de la race ou de la classe ont pour obligation d'utiliser ce privilège à l'avantage de leurs sœurs. Pour bâtir une solidarité internationale, les abolitionnistes doivent se soutenir mutuellement dans des campagnes mondiales pour mettre fin à la prostitution par tous les moyens dont elles disposent. Les participantes ont unanimement souligné la nécessité de poursuivre les échanges amorcés cette semaine. Cependant, toutes ont approuvé l'impression des animatrices, Diane Matte et Lee Lakeman, que la situation des femmes ne changera pas sans un mouvement féministe autonome qui n'est pas endetté envers le gouvernement, la grande entreprise, ou toutes autres institutions, que ce soit au plan économique ou idéologique. Pour réaliser un monde de femmes, le genre de monde que le nom de cette conférence invoque, les féministes doivent construire un mouvement des femmes global et autonome,

dont l'objectif central est d'appeler les femmes du monde entier à participer à la libération de toutes les femmes. Vancouver Rape Relief and Women's Shelter Version originale : <http://rabble.ca/>

14 - Scandale sexuel à la RATP : un système bien rodé qui durerait depuis des années - Caroline Flepp - Site EGALITE

Une lettre anonyme a été envoyée le 22 juin dernier à la direction de la RATP et à l'ensemble des organisations syndicales de la Régie. Ce courrier dénonçait les agissements de cadres syndicaux de l'Unsa-Commercial de la RATP, notamment ceux d'un ex-dirigeant échangeant son soutien aux carrières des agents contre des faveurs sexuelles. Nous avons consulté ce document et rencontré Olivier Cots, secrétaire du syndicat Sud-RATP, à l'origine de la saisine du tribunal de grande instance de Paris et qui a eu un premier contact étonnant avec certains membres de l'Unsa-Commercial début 2011. L'union syndicale Unsa-RATP a vécu une crise interne, plus précisément au sein d'un de ses syndicats, l'Unsa-Commercial, qui a abouti à la désaffiliation de l'Unsa-Commercial, actée le 4 janvier 2011 (1). Les membres exclus de l'Unsa-Commercial, contactent alors le secrétaire du syndicat Sud-RATP, Olivier Cots, connu pour son expérience concernant le règlement de conflits internes au sein de son propre syndicat. La rencontre se déroule le 5 janvier dans les locaux de l'Unsa-Commercial. A sa grande stupéfaction, Olivier Cots se voit proposer les services sexuels d'une jeune femme. Trois ou quatre semaines après cette réunion, des agents de la RATP viennent lui parler de pratiques de harcèlements sexuels. Il rencontre également une femme élevant seule ses trois enfants, qui souhaite témoigner mais a peur de porter plainte. Puis le 22 juin, une lettre ouverte, anonyme, est envoyée à Pierre Mongin, président directeur général de la RATP. Toutes les organisations syndicales de la RATP en reçoivent une copie. La lettre anonyme émane en particulier d'agents du département SEM (Service espace maîtrise) RATP et met en cause nommément un ancien responsable de l'Unsa exclu le 4 janvier 2011, dit le Roi « à qui tout le monde doit obéir, les salariés comme les dirigeants ». La lettre dénonce : « les agents subissent [...] des violences physiques et morales, des agressions physiques et verbales, du harcèlement moral et sexuel. Les bureaux du syndicat au 19 boulevard de Sébastopol, dans le 1er arrondissement de Paris, étaient utilisés comme un hôtel de passe, sans compter des passages dans de vrais hôtels parisiens. Plusieurs femmes ont vendu leurs corps de manière contrainte pour obtenir un déroulement de carrière ou un service du syndicat. Les femmes qui ont refusé de coucher vivent une vie dure dans le département SEM [...] Quant aux hommes, ils ont aussi une vie professionnelle très difficile dans ce département et dans notre entreprise [...] Faut-il parler des soirées (de partouze ?) organisées de nuit dans les locaux du CSA (2) de certaines lignes [...] ». S'ensuit la liste de noms de complices, témoins et victimes, dont certain-e-s ont quitté la RATP. Ce même mois de juin, le Roi est promu, il est nommé agent de maîtrise. « Je suis affolé du nombre potentiel de personnes concernées » Le secrétaire de Sud-RATP se rend chez l'avocat de Sud, qui dépose, le 13 juillet dernier, une plainte contre X avec constitution de partie civile aux motifs de proxénétisme, trafic d'influence, harcèlement moral et sexuel auprès du tribunal de grande instance de Paris. Olivier Cots affirme que le doyen des juges d'instruction Roger Le Loire est saisi par le parquet et que la plainte est recevable. Dans la semaine qui suit le dépôt de plainte par le syndicat, la direction de la RATP mène une enquête interne. Mais pour Olivier Cots, « interroger les femmes concernées en dehors de tout accompagnement est contraire au droit du travail. Tout-e salarié-e a le droit d'être assisté-e par le salarié de son choix ». Il ajoute : « A ma grande surprise, la RATP envoie la lettre anonyme au procureur de la République et communique des éléments partiels de son enquête. » « Le système était bien organisé. Je suis affolé du nombre potentiel de personnes concernées. Tout le monde était au courant de ces pratiques, nous explique le syndicaliste. Elles perduraient depuis au

moins une quinzaine d'années, mais il n'y avait pas de preuves matérielles. Cependant, il y avait déjà eu une condamnation pour harcèlement sexuel au sein de l'Unsa et un licenciement dont j'avais eu connaissance. » D'après Olivier Cots, au sein du SEM, tout était prétexte au chantage. Tout était prétexte à obtenir une gratification sexuelle : une embauche pour des stagiaires ou des femmes en contrat de qualification, une levée d'avertissement ou de sanction pour une femme qui avait une erreur de caisse ou qui était arrivée en retard plusieurs fois de suite, etc. « On fera tout pour que l'affaire aboutisse à des condamnations et ne finisse pas en non-lieu », conclut Olivier Cots. Hier matin, Sud-RATP a reçu l'appel d'une syndicaliste de Sud qui souhaite monter un collectif de femmes victimes de violences au sein de l'entreprise.

RADIO, CINÉMA, LIVRES, SORTIES...

15 - Exposition : On ne naît pas femme, on le devient...

Portraits photographiques et sonores de Marie-Hélène Le NY, du 3 septembre au 30 octobre. Vernissage le samedi 3 septembre. Centre d'Art de l'Ancienne synagogue, 28 boulevard de Turenne, 77260 La Ferté sus Jouarre.

16 - Radio Libertaire :

- mercredi 7 septembre, 18h30/20h30, les RDV de la rentrée et infos en musique
- mercredi 14 septembre, 18h30/20h30 avec Odile Merckling pour son livre: "Femmes de l'immigration dans le travail précaire".

Vous pouvez écouter et ou télécharger l'émission pendant 1 semaine sur :

<http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php> et téléphoner pendant l'émission au 01 43 71 89 40

17 - Livre : Femmes de l'immigration dans le travail - Odile MERCKLING

Collection : Logiques sociales ISBN : 978-2-296-55454-2 • 28 € • 300 pages

« Femmes de l'immigration dans le travail précaire » de Odile Merckling est consacré à l'étude des modalités de travail des migrantes et de leurs descendantes, de leur syndicalisation et du développement de conflits dans plusieurs secteurs d'activité : services à la personne, nettoyage, distribution, restauration rapide, centres d'appel. Depuis une vingtaine d'années, les femmes immigrées sont massivement entrées sur le marché du travail. Dans le contexte de la mondialisation, la transformation des processus de production a entraîné la constitution d'un marché du travail segmenté. Les femmes d'origine étrangère sont désormais la catégorie la plus concernée par des modes de gestion précarisants, liés au développement de la flexibilité dans les entreprises. Leur emploi s'inscrit dans le cadre d'une stratification du salariat, qui est fondée sur une différenciation des statuts, des contrats, des durées du travail... Pour les primo-arrivantes, le travail informel, non déclaré, ou de services à la personne continue de prédominer. Les filles de migrant(e) s'occupent plus souvent des emplois précaires du commerce et des services standardisés. Cette stratification n'apparaît pas pour autant inéluctable. Des salarié(e)s immigré(e)s - dont des sans-papiers - ont engagé des luttes, qui ouvrent la possibilité d'une recomposition de l'unité du monde du travail.

18- Livre : Un trousseage de domestique - Christine Delphy

Ce livre paraît aux éditions Syllepse le 1er septembre. Une rencontre-débat aura lieu le 15 septembre à 19h au Lieu Dit (6 rue Sorbier, 75020 Paris) ainsi qu'à la Librairie Violette and Co (102 rue de Charonne, 75011 Paris) le vendredi 23 septembre à 19 h.

Ce livre rassemble des articles de Clémentine Autain, Jenny Brown, Mona Chollet, Sophie Courval, Christine Delphy, Rokhaya Diallo, Béatrice Gamba, Michelle Guerci, Gisèle Halimi, Christelle Hamel, Natacha Henry, Sabine Lambert, Titiou Lecoq, Claire Levenson, Mademoiselle, Marie Papin, Emmanuelle Piet, Audrey Pulvar, Joan W. Scott, Sylvie Tissot, les Tumultueuses, Najate Zougari.